

VIE  
LES  
MUR  
E  
ARLE  
UIS

AB  
|||||

1111





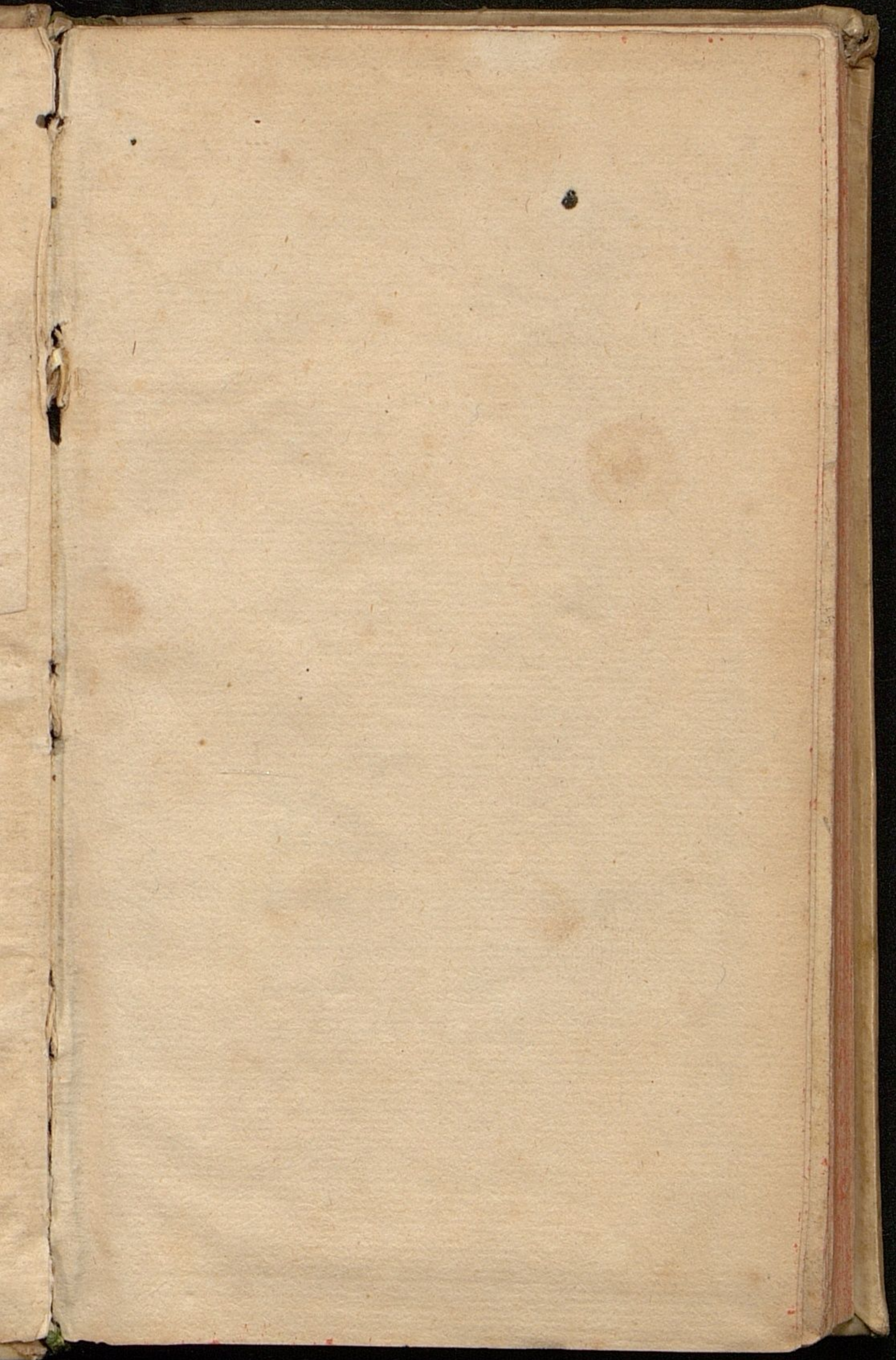
11/47

Amfuch

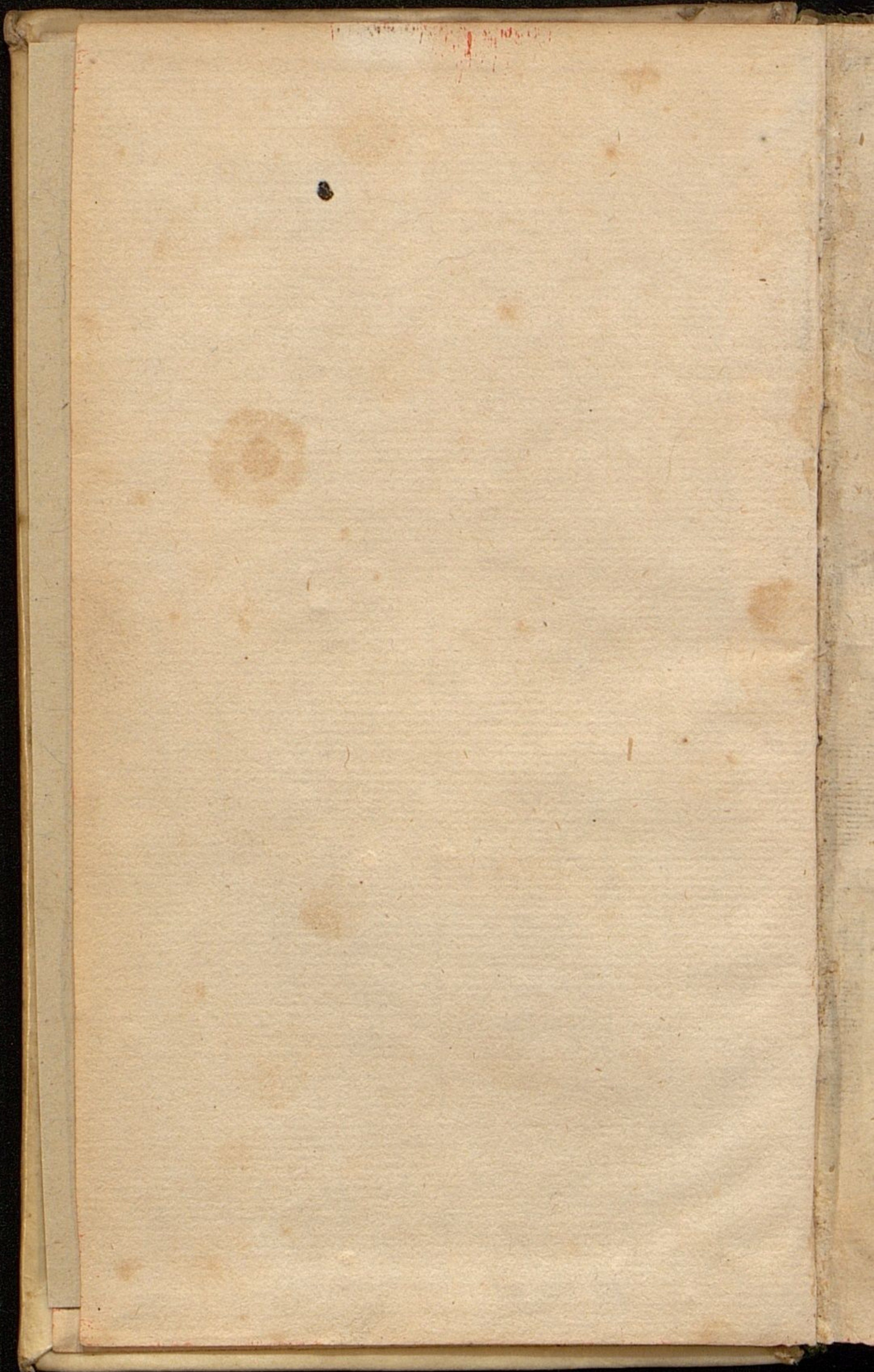


G. o. 608.











TESTAMENT<sup>2</sup>  
POLITIQUE  
DE CHARLES  
DUC DE LORRAINE  
ET DE BAR.

*Déposé entre les mains l'Empereur Leopold  
à Presburg le 29. Novembre 1687. en  
faveur du Roy d' Hongrie & ses  
Successeurs arrivans à  
l'Empire.*



A COLOGNE  
Chez PIERRE MARTEAU



TESTAMENT

DE

DE CHARLES

DUC DE LORRAINE

ET DE BAR

LE 25 JANVIER 1661

EN LA VILLE DE METZ

EN PRESENCE DE

LES SEIGNEURS

DE



A COLOGNE

CHEZ PERRE MARTEAU

r  
p  
te  
&  
q  
b  
p  
p  
m  
  
co  
ce  
le  
re  
ma  
tre







## AVERTISSEMENT.

**P**UISQU'E de l'aveu de toute l'Europe le feu Duc de Lorraine estoit grand Capitaine, on ne peut douter qu'il n'eut d'excellentes qualitez, un jugement solide & profond, & une penetration, qui pour estre plus enfoncée que brillante, ne laissoit pas de luy procurer une grande justesse d'esprit, & un merveilleux discernement.

Il y a eu neanmoins quelques connoisseurs qui ont pretendu que ce Prince estoit fort borné, & que l'experience plûtost que ses lumieres luy avoit acquise l'art de commander une armée & de la bien mettre en action; De ceux-cy les uns



en jugent sur son adolescence, comme si un esprit tradif & pesant estoit une exclusion universelle de pénétration : au lieu que dans le sens de Polybe, ce caractere d'hommes vole plus tard, mais aussi plus haut que tant d'autres qui fretillent de si bonne heure, & qui sont déjà fatiguez au milieu de leur carriere. Les autres croyent s'affurer mieux sur les suffrages pretendus solides & éclairés de prés, de ceux qui ont eu l'honneur de converser avec ce Prince, ou d'office, ou de confiance, & comme si le sentiment de Messieurs les Ministres de la Cour Imperiale, peut estre même la jalousie de quelques Princes de l'Europe, estoit leur caution assurée & infaillible, ils veulent supposer que ce General n'avoit qu'autant d'étendue d'esprit qu'il a plû à ces Messieurs de luy en assigner: qu'ils peuvent se regler par là, & que les confi-

den-



dences ou les instructions des Ministres de toute l'Europe à la Cour Imperiale, s'accordant à n'en pas juger autrement, il n'y a pas d'apparence de luy en supposer davantage.

On croit que les premiers raisonnent imparfaitement, quand ils concluënt de la perfection de l'âge d'un Prince sur la montre qu'il faisoit adolescence; n'y a-t-il pas effectivement de ces imaginations assoupies, paresseuses & lentes qui ne s'éveillent qu'au bruit & qui ne s'évertuënt qu'à la nécessité. Le genre d'éducation qu'avoit receu le feu Duc de Lorraine, l'état dans lequel il se trouva dès qu'il commença de se connoistre, les démêlez & les disgraces que l'un & l'autre luy procurerent avant que de pouvoir estre à luy-même; cette pointe d'élevation, & ce genre d'ambition, ou ce desir de grandeur, qui ne l'a jamais

A 3

quitte



quitté qu'au tombeau ; les contre-temps fâcheux que cette délicatesse luy à fait essuyer en France , en Pologne , à Rome, & en Aûtriche ; tout cela relevoit-il le courage & donnoit-il de l'assurance à un jeune Prince , qui ne pouvoit confiderer sa naissance & pressentir les propres inclinatiõs sans découvrir les fonds & les suites de son malheur ; il n'en faut pas davantage pour inferer que souvent cette indolence dans laquelle il paroissoit, estoit politique, & que cet enfoncement d'esprit qu'il à fait paroître à dessein , n'a fait que surprendre toute l'Europe, quand on luy a vû faire des choses auxquelles on ne s'attendoit pas de sa part.

On est bien assuré que les seconds sont les duppes de leur prevention, ou les idolâtres mal reglez des impressions du Ministere de l'Empereur, auprès duquel ce Prince n'a  
jamais



jamais osé paroistre ce qu'il estoit, par la vive connoissance qu'il avoit de ce qu'il auroit eu à en attendre. Il se traduisoit donc pour vivre à la Cour Imperiale selon l'esprit secret & impenetrable de cette Cour: en voici une preuve, & les suites qu'elle a eu acheveront de convaincre le Lecteur de ce qu'on avance, contre l'impression authentique de quelques Ministres publics qui se sont trompez les premiers à Vienne, & qui ensuite sont venus tromper leur Maistre sur le détail & sur le portrait de ce Prince.

Le feu Duc de Lorraine remarqua pendant que Vienne estoit assiégée par Kara Mustafa, que l'irresolution du Ministere & la mauvaise disposition du Prince Herman de Bade qui y présidoit, avoit exposé l'Etat à l'extremité, que si les Turcs eussent fait ce qu'ils pouvoient faire avec autant de monde



qu'ils en avoient amené aux Portes de Vienne, jamais cette Ville n'eût tenu trente jours, quelque forte que fût sa garnison. Ce Prince vit en Campagne toutes les suites de cette effroyable indifferance à se bien preparer contre un si puissant ennemy, tous ces manquemens du Ministère ne luy parurent considerables que par la profonde meditation qu'il faisoit des moyens d'y remedier actuellement, & de s'y precautionner s'il en échapoit. Ce fut donc à la defaite des Ottomans qu'il crut devoir s'en ouvrir à l'Empereur, pour l'interesser par luy-même aux soins de son Etat.

La foiblesse de cette Majesté compromit ce pauvre Prince auprès des Ministres de son Cabinet le plus accreditez; il ne put leur suggerer de si bonnes choses, qu'ils ne s'apperceussent que cela ne venoit pas de son fonds, moins encore de son



son experience ; ils se regarderent de travers le Generalissime , qu'ils crurent en estre l'auteur ; & s'imaginant déjà que c'étoit fait de leur autorité dans l'Etat , & de leur ascendant sur l'esprit de l'Empereur , s'ils ne coupoient racine à cette nouvelle confiance, ils paroissoient plus indecis & plus irresolus que jamais pour desespérer un Prince qui voioit bien ce qu'il y avoit à faire pour rétablir les affaires de l'Empereur en Hongrie, & pour profiter de l'effroyable consternation de l'Ottoman.

La facilité de l'Empereur à s'expliquer d'une maniere nouvelle & odieuse au Ministere, auyant déconcerté le Duc de Lorraine , qui ne sçavoit plus ou donner de la teste , ny à qui s'adresser , cette Majesté crut raccommoder les choses , en s'érigeant enfin par les mêmes airs en chef de son Conseil, pour y dire



une fois absolument qu'il y vouloit le siege de Bude pour la Campagne prochaine , au préjudice de toute autre remontrance.

Cette declaration fut appuyée & passée, mais elle coûta cher à l'Empereur & au Prince qui la luy avoit inspirée : chacun sçait ou peut lire dans les memoires alleguez † ce qui en arriva.

† Par l'Abbé de D. C. qu'une longue vexation a jus-

qu'icy empêché de paroistre , quelque remontrance qu'il ait pû faire d'atte de son retour de la Cour Imperiale pour les rendre publics & en profiter le premier , au moins pour en estre connu tel qu'il est , au dessus des fausses impressions que quelques Ministres mal intentionnez pourraient en avoir données. C'est dans les deux premieres parties de ce grand Ouvrage qu'on trouvera un ample Commentaire de ce qui n'est icy qu'en abrégé , même de tout ce qu'on ne comprend pas asses dans le Testament Politique , dont ce Preliminaire n'est que l'essay , & à la fin duquel un détail singularisé l'esprit de la Cour Imperiale à l'égard de toutes les Couronnes de l'Europe ache-

vera



vera peut estre d'apprendre ce qu'on n'auroit pas dû ignorer il y à plus de cinq ans ; puis qu'il n'a pas tenu à celuy qui le possède , que toutes les Puissances de l'Europe qui y sont interessées , n'en ayent eu une plene connoissance.

Ce fut au retour honteux & desolant de cette expedition infortunée , que le Duc de Lorraine n'omit rien pour abandonner & le commerce & le service de l'Empereur. Comme il avoit des mesures à garder à cause de son alliance & de l'état malheureux dans lequel il se trouvoit, il fit tous ses efforts possibles pour refoudre la Cour d'Espagne à le nommer pour Gouverneur perpctuel des Pais-bas, afin de pouvoir y passer avec bienveillance. Il se servit pour émouvoir le Ministère de Madrid, des projets qu'on y faisoit déjà, & qui commençoient de courir secrettement les Cabinets de l'Europe ; & on a vû copie de certains Offices qui tendoient à obtenir



tenir cet employ par l'assurance qu'il y marquoit de donner par là tant d'affaires à la France, appuyé de la Hollande, peut-estre même de l'Angleterre, si les choses venoient à changer; que la Paix de Nimegue en attireroit une plus honorable & plus utile à la Maison d'Autriche.

Les Ministres Imperiaux sceurent cette negotiation, dès que la nouvelle pût revenir de Madrid à Vienne, mais ils les dissimulerent prudemment, pour luy donner occasion d'aller ailleurs les incommoder moins; on m'a même assuré sur les lieux qu'ils y interposerent sous main & leur credit & leurs avis, pour y déterminer plus infailiblement & plus promptement le Ministere d'Espagne; tout paroissoit d'intelligence pour le succès de ce changement, duquel ce Prince se flattoit déjà pour s'opposer à cet



accablement qui le desoloit. Quand il falut enfin fondre la cloche à Madrid, on se vit réduit d'en instruire le Roy d'Espagne : cette Majesté demanda d'abord si l'Empereur le demandoit ou y acquiesçoit. Ses Ministres ne purent que luy répondre, qu'il y avoit apparence qu'oüy : puisque les Ministres de Vienne leur en écrivoient en des termes qu'ils montrèrent ; sur quoy le Roy d'Espagne répondit qu'il en écriroit luy-même à l'Empereur, pour sçavoir par sa réponse précise & personnelle, comment il se gouverneroit là-dessus ; d'autant plus qu'à la première proposition que ce Prince en avoit déjà fait faire avant la rupture des deux Empires, les Ministres de Vienne & de Madrid n'y avoient pas voulu donner les mains ; ce qui luy rendoit leur nouvel empressement suspect.

Ce



Ce fut à cette Lettre du Roy d'Espagne que l'Empereur eut la premiere nouvelle des intentions de son Beau-frere, & de l'effroyable éloignement qui estoit déjà entre ce Prince & les Ministres de son Cabinet. Qu'eut fait l'Empereur ? Il prit pour ce coup-là le parti de dissimuler ; il écrivit au Roy d'Espagne pour le prier de ne pas accorder cette demande aux mauvais desseins des Ministres communs, puisque ce Prince luy estoit absolument plus necessaire que jamais, & cependant l'appella dans son Cabinet pour luy developper tout le Secret de cette alteration. Ce fut là où le Prince se plaignit tout de bon de la conduite de l'Empereur à son égard, lors qu'il ne s'agissoit que de son bien & du salut de ses Etats. Le dialogue fut long, toutes les particularitez rouloient sur la conduite mal entendue & malicieuse du  
 siege



siège de Bude qu'on venoit de lever. l'Empereur pleura de douleur & de deſpit d'estre obligé de conclure que le Duc de Lorraine avoit raison, mais qu'il n'y pouvoit remedier.

Ce Prince fut touché de cette indolence aussi-bien que des belles promesses que l'Empereur luy fit, & ils convinrent que le Duc de Lorraine ne se mesleroit plus que de l'execution, & que feignant une entiere indifferance sur les propositions du Conseil, il affecteroit même de s'y trouver rarement, & de ne contredire jamais à la resolution de ces Excellences.

C'est depuis ce moment que le Duc de Lorraine a paru insensible & tres-peu éclairé à ceux qui ne l'ont observé que par ses dehors composez, ou que par la précaution qu'il apportoit à paroistre tel à plus de gens, afin d'en persuader  
même



même le Ministère de l'Empereur, au moins d'en estre souffert, & d'achever de vivre en paix s'il se pouvoit en attendant la mort. Ce sont ses propres termes. C'est apparemment en consideration de cette violence & de cet obstacle invincible à une plus heureuse fortune, que ce Prince s'étudia de reduire en corps tout ce que ses lumieres, sa docilité à apprendre par luy-même de toutes les personnes distinguées, quelles qu'elles fussent, & ce que son experience luy avoient fait connoître de bon, dans l'art de regner mieux qu'il n'avoit pû le persuader à l'Empereur. On sçait pertinemment que pendant tout l'hyver qui separa la Campagne de la prise de Bude, de celle qui luy procura la bataille victorieuse de Mohachz, & l'invasion inespérée de la Transylvaine, ce Prince fut fort retiré & fort réveur, renouvella son

em-



empressement d'écouter tout ce qu'il y avoit d'éclairé & de sage qui pouvoit l'aborder, engagea même quelques-uns de ces esprits extraordinaires à luy confier par écrit ce qu'ils luy avoient autrefois dit par conversation, jusqu'à faire l'honneur à quelques particuliers de leur en écrire de sa main; par où il est aisé de juger que c'étoit pour former de toutes ses découvertes personnelles & relatives, ce Testament Politique dont il est icy question.

Il y a des matieres dans la confusion, qu'il auroit pu separer mieux & étendre davantage; il a mis le commerce de l'Etat avec les Finances du Prince, il omis sur le fait des Ministres quantité de choses qu'on ne croit pas qu'il ait ignorées, & qui se trouvent répandues dans les Memoires de la Cour de l'Empereur, parce qu'il

B

a eu



a eu intention d'aller plûtoſt au remede qu'à la découverte & au détail du mal ; il y a marqué le chagrin qu'il avoit contre la politique de Rome , & contre la ſeduction intereſſée d'une Compagnie qu'il ne pouvoit ſouffrir , par les raiſons qu'on expliquera à propos ; mais on ſçait pertinemment qu'il auroit pu porter bien plus loin le premier, & ſouûtenir le dernier bien plus vigoureuſement , ſ'il eût mis par écrit ce qu'on luy a entendu dire ſur ces deux articles , ſur leſquels on croit qu'il eût mieux fait de n'en pas faire à demy , c'eſt-à-dire , ou de tout dire pour une bonne fois , ou de n'en rien dire du tout ; il y a meſme des redites , qui montrent qu'il n'a pas eu tout le temps qu'il falloit pour le lire avec loisir , les blancs qui ſ'y trouvent , juſtifiant qu'il n'eſtoit pas encore au deſſus de toute addition ; tout cela prouve

ve,



ve, ce me semble, & que le Duc de Lorraine avoit plus d'esprit qu'on ne luy en supposoit, & que ce chef-d'œuvre en matiere de politique, de sagesse, de protection de sa famille, d'elevation pour elle, sous prétexte de service à la Maison d'Autriche, de discussion solide, & d'éternité pour sa memoire, est l'ouvrage de son jugement, & l'assemblage de tout ce qu'il avoit pu apprendre en toute sa vie.

Ce fut pendant la tenuë des Etats de Transylvanie que ce Prince y mit la dernière main; il ne put apprendre la mauvaise interpretation que le Ministère de Vienne donnoit à l'Empereur, sans achever de s'abandonner au dernier accablement. L'inquietude de la Cour Imperiale luy imputoit de ne travailler que pour luy, pendant qu'il suoit sang & eau pour elle; il s'ex-



pliqua sur l'amertume de ce dernier chagrin d'une maniere à laisser comprendre qu'il n'esperoit plus rien que de la mort ; il prit occasion du Couronnement du Roy d'Hongrie son neveu , pour mettre dans le Cabinet de l'Empereur , à son passage à Presbourg pour Inspruch , cette riche piece ; on estoit sur les lieux ; le commerce secret qu'on avoit avec les premiers de l'Etat ne laissa pas long-temps ignorer qu'il y avoit de la nouveauté ; la gayeté de l'Impératrice si impreveuë après une inquietude si grande ne fut pas inconnuë au confident de sa conscience ; celuy cy se fit un merite de s'en expliquer à ceux auxquels il vouloit paroistre fort enfoncé dans les affaires du Cabinet ; on suivit cette découverte, on l'interpreta, on en sceut la valeur, le depost & le lieu , on y estoit familier ; enfin soit par inadvertance ou par mépris de celuy qui  
la



là gardoit, on mit un jour la main sur cette piece, lors qu'on se trouvoit seul occupé à quelque service secret dans le Cabinet d'un des premiers Ministres de Vienne.

La curiosité plûtost que la mauvaise intention convia de la transcrire le plus promptement qu'on put; on en vint à bout à plusieurs reprises assez inquietes & que trop dangereuses. On eut mesme le bonheur de pouvoir retrouver au mesme endroit la mesme piece quelques jours avant l'expédition de Belgrade, en consequence de la grande maladie de Prince; qui avoit attiré si précipitamment la Douïairiere de Pologne sa femme à Vienne, pour la conduire jusques à Bude à dessein de soulager davantage & de plus près ce cher mary. Ce fut dans ce dernier moment que l'on transcrivit encore cette addition qui s'y trouve, & qu'on fit l'abregé du Traité des Negocia-



tions, lequel on n'eut pas le loisir de transcrire mot à mot ; ce qui fait qu'on croit y avoir beaucoup omis, quoy qu'à ce qu'on a pu voir, il n'y ait rien de changé sur l'Original. Voilà comme une piece si curieuse & si riche regardée dans le Cabinet de l'Empereur comme le fief de sa famille, & comme l'unique ressource de son Fils, aussi-bien que de l'ambition de cette Maison, inconnuë (comme on croit) à la plus grande partie des Ministres Impériaux: voilà, dis-je, comme cette piece est, heureusement pour les Etats de l'Europe, tombée entre les mains d'un particulier qui la rend publique.

Les disgraces d'un voyage long & soumis à des accidens imprevis, n'ont pas compris cette curiosité; on la tenoit dans une poche secrette si mal écrite, & sur des papiers si dérangés & si peu apparens, que quand

ceux



ceux qui ne laisserent rien , m'y au-  
roient fouillé , il n'y a pas d'appa-  
rence qu'ils se fussent avises de m'-  
enlever des chiffons de papiers dont  
une bonne parti servoit de memoires  
abregez pour composer ceux de  
la Cour Imperiale , & dont les autres  
contenoient pêle mêle la copie exa-  
cte de ce Testament. Voilà comme  
cela m'est demeuré malgré cette  
mauvaise fortune qui ne me laissa la  
vie que par miracle.

J'avois crû d'abord cette piece di-  
gne d'estre presentée à un Souve-  
rain , tant par sa valeur que par le  
bonheur de sa découverte , aussi-  
bien que par ce qu'elle a coûté à ce-  
luy qui la luy vouloit offrir ; mais  
enfin m'étant imagine que trop de  
gens y auroient interest , pour ne la  
sacrifier qu'à un seul , j'ay préféré  
l'interest public au mien propre , &  
je prétens que tous Etats dont la



perte est meditée par cette politique originaire à la Maison d'Autriche, me sçauront quelque gré de la leur avoir découverté dans tous ses principes, & par tous les moyens sur lesquels on a déjà vû que sa conduite s'est réglée jusques icy.

Ce Testament fait mention d'une autre instruction de famille qu'on n'à pas vû, quoy qu'on ait appris fort particulièrement de l'Abbé de Vardes Aumônier de la Douïairiere de Pologne, qu'on en faisoit tous les jours des leçons secrettes & fort ferventes aux trois Princes, qu'on dispose apparemment aux emplois qui leur y sont marquez.

Comme on croit connoistre assez parfaitement l'interieur de la Cour de l'Empereur, pour ajoûter quelque chose par éclaircissement à ce Testament, on en fera des notes



tes à la marge du texte , & on espe-  
re que le public ne tirera pas peu de  
satisfaction de cette découverte la-  
quelle on est bien convaincu estre  
tout le centre des mysteres du Cabi-  
net de Vienne.



B5

TESTA-





xxij  
Les dits articles du test de Charles  
remette le public de l'usage des  
statuts de la cour de l'archevêque de  
Paris en ce qui est de son ressort  
non la cour des miracles de Paris  
et de l'Université de Paris.

Le test de Charles  
est de l'usage de la cour de l'archevêque  
de Paris en ce qui est de son ressort  
non la cour des miracles de Paris  
et de l'Université de Paris.

TESTA- B2





# TESTAMENT POLITIQUE DE CHARLES

DUC DE LORRAINE  
ET DE BAR.



Es prosperitez d'une couronne sont des presens du Ciel, & des épreuves de l'art de regner.

Quand Dieu fait cette faveur à une famille, elle doit la regarder comme une insigne marque de sa bienveillance, comme un motif à sa reconnoissance, & comme un avis d'en profiter, puis qu'il y a tant de Princes malheureux pour ne vouloir pas apprendre à regner, lors mesme que Dieu sembloit les destiner à cet auguste exercice.

La



La branche d'Autriche en Allemagne vient d'experimenter à son tour ce que celle de Madrid a negligé de soutenir. Dieu s'est tourné de son costé, après avoir long-temps patienté sur les faux pas de l'Espagne dans les guerres precedentes, qui l'ont dépoüillée du Portugal, de la Hollande, & dans la suite de la Flandre presque entiere, de la Comté de Bourgogne, & ses Alliez de leurs Etats tous entiers. L'Espagne a crû se soutenir sans employer les avis secrets du Grand Charles Quint; elle a crû que la Politique de regner n'étoit qu'une academie de fourbe, de ruse, de perfidie & de mauvaïse

\* *Il etend ce que l'Espagne faisoit en France, du temps, & dans les vûës d'y profiter de la ligue.*

foy: \* le temps nous marque qu'elle s'est trompée, que sa decadence est venuë de la découverte de ses maximes, & que s'estant trop fiée sur les détours de son

Ca.



Cabinet pour broüiller par tout, elle a mis tout le monde en garde contr'elle, personne dans la continuation de ses interests, & perdu un credit qui auroit pû la porter si loin, si elle eût sçu l'art de s'en servir dans les regles, & de ne pas tenter Dieu; en l'obligeant de la soutenir par miracle.

Il faut que le Roy d'Hongrie & ses successeurs arrivant à l'Empire étudient diligemment de contraires maximes, & que pour profiter de la prosperité qui vient de se tourner de leur costé, ils employent la sagesse au lieu de la fourbe, la vigilance au lieu de la perfidie, & l'assurance des effets de leur protection au lieu de la mauvaise foy des Espagnols.

Pour opposer l'un à l'autre avec discernement, ils liront curieusement l'Histoire depuis les Memoires  
res



res que le Grand Charles-Quint  
 laissa à Philippes II. son fils, une  
 partie desquels il communiqua à  
 Ferdinand son frere, qui s'en est as-  
 sez mal servi; & observant ce qu'ils  
 ont à faire sur les funestes incidens  
 qui marquent les fautes de la bran-  
 che aîné de leur maison, ils ap-  
 prendront l'art de regner mieux, par  
 les manquemens mesme qui ont  
 procuré la decadence de l'aîné de  
 leur famille, lequel expie aujour-  
 d'huy par une sterilité & par d'au-  
 tres disgraces à l'infini, les omissions  
 de ses Peres, & les crimes de son  
 Conseil.

Pour aider celuy qui voudra se  
 servir de cette instruction, je la  
 confie en détail au Cabinet de Sa  
 Majesté l'Empereur Leopold, par  
 reconnoissance de m'avoir donné  
 sa sœur pour femme, & d'avoir eu  
 quelque confiance en moy; & je  
 supplie ses successeurs d'avoir soin  
 de



dé la famille que Dieu m'a bien voulu accorder d'un si auguste Sang, auxquels je laisse des instructions \* qui ne les rendront pas indignes de cette protection.

*\* Domestiques & secrettes, qu'on ne croit pas devoir être plus connus aux Ministres de la Cour Imperiale, que le Testament Politique, qui regarde la methode d'aggrandissement en faveur de la Maison d'Autriche.*

Il y a long-temps † que les plaintes de Madrid, & les murmures de Rome inquietent la Cour de Vienne sur une rupture avec la France; comme chacun de ses Etats y regarde ses interests, c'est à la famille qui regne à y mesurer les siens.

*† Dès la levée du Siege de Vienne on en voulut régler le projet qui estoit conceu dès l'établissement des Chambres Royales à Metz & à Brisac en interpretation de la Paix de Nimegue qui n'expliquoit rien moins que celle de Munster.*

Quelque projet qu'on fasse sur le dé-



démembrement de l'Angleterre, des interets de la France, le dessein qu'on veut faire réüiffir est trop violent & trop outré, pour n'avoir pas de fâcheuses consequences. Un

*\* La proposition de détrôner le Roy d'Angleterre, quel qu'il eût esté, avoit esté conceüe à Madrid comme un moyen à l'humiliation meditée de la France; & on a sçû par plusieurs bons & seurs avis, que le Prince d'Orange l'y avoit fait insinuer par ses creatures, dans les plaintes ameres qu'avoit fait Madrid à l'occasion du Traité acceleré*

Nassau \* en deviendra Roy d'Angleterre, & entrera dans une étroite alliance avec la famille qui regne icy: je l'entrevois; mais Nassau n'a point d'enfans, le peuple d'Angleterre est leger, & ne peut souffrir de joug; l'épuisement où il faudra qu'il entre, le fatiguera de ce gouvernement: ou Nassau viendra à mourir, ou le peuple d'Angleterre à changer; & il a tout à craindre de  
cette



cette revolution, sur laquelle il est impossible de se précautionner après la rupture ouverte, & en conséquence de l'union publiquement déclarée contre la France.

*des Etats Generaux à Nimegue, auparavant, & au préjudice de leurs Alliez; cette ingenieuse defaite étoit représentée aux Hollandois par leur Stat-houder, comme*

*un moyen assuré de les disculper auprès des deux Maisons d'Autriche, en leur exposant que les deux Provinces unies n'avoient pas pû faire mieux pour le temps, mais qu'il falloit s'y prendre de plus loin, & avec de plus seures précautions, pour venir enfin à bout de reduire la formidable puissance de la France.*

Puisque neanmoins on ne voit point d'autres moyens d'humilier la France, & que les Envoyez de Sa Majesté n'ont pû rien gagner sur le Roy Jacques \*; je

*\* Auquel on venoit de faire pres-sentir ces derniers offices par d'ache-*

C



*l'Envoyé de la Cour Imperiale.* d'achever de s'expli-  
 quer, & sur le champ,  
 avant que de desarmer, venir à la  
 charge en mesme temps qu'on con-  
 clura l'alliance offensive & defensive  
 avec l'Angleterre contre la France,  
 y faisant intervenir le Parlement  
 Anglois; avec lequel il sera toujourns  
 plus seur de traiter qu'avec le Sou-  
 verain qu'on lui va donner, inter-  
 essant dans la mesme alliance la Hol-  
 lande, & approchant de la Haye le  
 \* *A la place qu'il n'avoit pû obte-  
 nir pour luy; a-  
 fin en apparence  
 de marquer qu'il  
 prenoit quelque  
 part aux inter-  
 ests de l'Espagne,  
 mais en effet  
 pour essayer de se  
 defaire d'un  
 competeur ap-  
 puyé, que ce Ministere luy mettoit toujourns en  
 teste pour le contrecarrer.* Duc de Baviere \*,  
 pour par son credit  
 maintenir l'un & l'-  
 autre en chaleur, a-  
 fin d'attirer toutes  
 les forces de la Fran-  
 ce de ce costé-là, &  
 d'en disposer mieux  
 ses affaires en Italie  
 & sur le Rhin.

C'est



C'est là où il faut †  
 avoir cent mil hom-  
 mes preparez, de  
 l'argent; de quoy les  
 payer, des munitions; de quoy les  
 faire vivre, des quartiers d'hyver  
 reglez à Ratisbonne d'un commun  
 accord de toute l'Allemagne, & des  
 Commandans d'intelligence dans la  
 subordination réglée, avant que de  
 signer la ligue qui se presente, sans  
 quoy on court risque d'estre pre-  
 venu sur le Rhin par la vigilance de  
 Louïs XIV. puis qu'il n'est pas pos-  
 sible que Nauffau passe, s'instale,  
 & se mette en état de faire assez tost  
 une descente en France, comme on  
 le propose assez legerement. La  
 vray-semblance du succès qu'on s'en  
 promet par les Religionnaires ou-  
 trez †, n'a pas la  
 mine de réüffir; car  
 comme il n'y a pas de  
 chef à leur donner,

† Cet avis est  
 de feu Monsieur  
 l'Electeur de  
 Brandebourg.

† Sur quoy  
 les Emissaires  
 d'Hollande &  
 Espagne appu-



voient extrêmement, pour presser l'ouverture de la ligue: En quoy seul le feu Duc de Lorraine justifie qu'il avoit un jugement au dessus de toute surprise.

avoir un heureux succès: quand mesme cela devroit arriver, j'assure qu'il n'arrivera pas assez à temps, pour assurer l'Allemagne contre la violente irruption de la France.

† Voyez curieusement la premiere & la seconde partie des Memoires de la Cour de l'Empereur, vous y trouverez l'origine, le sujet, le pretexte, & le dénouement en détail de cette conduite.

ce ne seront que des milices mal réglées peu capables de discipline: & la Politique de France, qui menie tout le bien de cet Etat, n'a point laissé de moyens à cette tentative d'a-

A la proposition † que fait Nassau d'un neuvième Electorat en faveur d'un Protestant sous le pretexte de secours present, il faut observer que son parti luy suggere làdessus de plus longues veuës; mais si

on



on signe la ligue, il ne faut pas  
manquer d'accepter sa proposition,  
en prenant occasion de proposer à  
son execution l'élection du Roy  
d'Hongrie en Roy des Romains,  
& la faire suivre de la proposition  
\* bien conçûë d'un  
dixième Electorat en  
faveur de la Hongrie,  
en pretextant la ne-  
cessité qu'il y a pour  
l'Allemagne en corps  
de faire entrer en  
commerce perpetuel  
avec elle une nation  
belliqueuse, & par la  
communication de  
laquelle il y aura plus d'intelligence  
entre les deux peuples, agissans dans  
la guerre contre leur ennemi com-  
mun.

Mais la fin de cette nouveauté,  
présentée à l'Allemagne sous les in-  
terests de sa défense & de sa gloi-  
re,

\* Elle avoit  
esté suggerée par  
feu le Comte  
de Straatman,  
Chancelier Au-  
lique; luy-même  
conseillé par un  
bon connoisseur  
sur les affaires  
politiques d'Alle-  
magne & d'Hon-  
grie.



re, doit estre d'obliger à l'alliance offensive & défensive contre le Turc, & à regler sur le champ le nombre des troupes que chacun des Membres sera obligé par ce Traité solemnel d'y entretenir à ses dépens pour la conservation de la cause commune; par où la famille sera assurée de trois avantages.

Le premier, d'avoir dans l'Allemagne une défense assurée pour ses Etats hereditaires sans qu'il luy en coûte rien, & de pouvoir mettre dans la desolation le membre qui manquera aux premiers ordres.

Le second, d'épuiser insensiblement sous pretexte de gloire & de conquête tous les Princes d'Allemagne †, jusques à ce qu'on les ait reduit en Gouverneurs de Province, comme en France, & leurs enfans

† *Partie de l'ancien projet détaillé par le feu Empereur Charles-Quint.*



fans à la neceffité de dévenir Pages dans la Famille Imperiale, comme on l'a fi politiquement pratiqué en France.

Le dernier, de pouvoir fe servir de l'antipatie des Hongrois avec les Allemands, pour lâcher ceux-là aux trouffes de ceux-cy, & leur Roy à leur tête enfoncer l'Allemagne\*, & la reduire

par conquefte en Mo-

narchie; ce qui s'o-

perera toujours plû-

toft & plus furement par la force

ouverte, que par politique; mais

il faut aller plus lentement dans

le ménagement de ce dernier pro-

jet.

Si avec moins de précaution que j'en viens de marquer, on est réduit à la neceffité de déferer à la conjoncture, & de figner la ligue, il ne faut pas differer d'un moment l'élection d'un Roy des Ro-

C 4

mains

*\* Autre portion  
du mefme ancien  
projet.*



† On croit à Vienne que l'empressement de la France pour obtenir la Coadjutorerie de Cologne, au Cardinal de Furstemberg (qu'on y appelloit le Tekely de l'Empire) n'avoit point d'autre but.

Si la France prévient les Etats exposez, il faut se servir dans le dehors de ce danger, pour interesser les Membres de l'Empire à se cottiser d'hommes & d'argent en paix & en guerre, afin de faire un rempart perpetuel contre la France; mais il n'y faut employer que des paroles & des desirs exterieurs, estant plus avantageux \* à la Famille de faire remuer mille de faire remuer l'Angleterre & la Hollande de toute leur Force, de toutes leurs richesses, de

\* Autre portion del'ancien projet



de tous leurs intereſts contre la France, & de ſe ſervir du paſſage du Duc de Baviere en Flandres pour exciter l'appetit de ces deux Nations, que de ſecourir veritablement la Rhin, ſon affoibliſſement devant touſjours concourir à la grandeur de la Maifon d'Auſtriche.

Il ne faut pas craindre que les Princes Eccleſiaſtiques & Seculiers, faits ou nez Souverains, ſe tournent jamais du coſté de l'eſclavage de la France; leur jalouſie de regner en Souverains, durera touſjours, tandis que la Famille feindra d'en vouloir appuyer les droits; & celle-cy ſe ſervira utilement de leurs remonſtrances & de leur inquietude, pour faire valoir à Ratisbonne l'impreſſion que j'ay donnée plus haut, de cottifer tous les Membres de l'Empire d'hommes & d'argent, en paix & en guerre, à charge d'abandonner la diſpoſition de l'un & de



l'autre à un prince de la Famille, fans quoy les laisser se défendre par eux-mesmes, & veiller de son costé à ses interests domestiques, en attendant que la prosperité transfere Ratisbonne à Vienne \*; d'où il ne parte plus que des loix despotiques & absoluës.

\* *Principal empressement de la Cour & du Conseil secret du Cabinet de Vienne.*

Pour y réüssir insensiblement, il faut se servir de la sterilité du Roy d'Espagne, pour le resoudre à disposer de ses Etats d'Italie en faveur de l'Archiduc Charles, & sous pre-  
 texte d'oppression à craindre pour les Princes d'Italie, d'invasion à prevenir pour le Milanois & pour la Sardaigne, & de guerre à soutenir en faveur du Duc de Savoie †, qui se declarera toujours utilement s'il se declare à temps, & si  
 on

† *Toutes les propositions de cette rupture étoient concertées*



on le met en état d'exécuter ce qu'on luy propose par l'entrée dans la ligue; il faut faire couler des Allemands dans le Royaume de Naples, en Sicile, & dans le Milanois, assez pour pouvoir y prendre pied & s'assurer de n'en pouvoir être chassés par les Nationnaires.

dés l'année 1685 & si le Roy de France eût eu à Turin un Ministre plus entendu & plus docile que l'Abbé d'Estrade, qui refusa de donner une audience privée à un François déguisé; parla mesme fort enfort enfoncé dans les affaires, lequel ne s'empres-  
sa de parler à ce

*Ministre, que pour lui reveler ce qu'il venoit d'en apprendre à Rome de la propre bouche de la Reine Christine, pour lors en mauvaise intelligence avec la France; Sa Majesté Tres-Chrétienne n'auroit pas esté forcée d'attendre jusques à 1689. pour s'en persuader. Le feu Duc de Lorraine pouvoit-il l'ignorer, puis qu'on le sçavoit si pertinement?*

Il faut tant par les quartiers d'hy-  
ver,



ver , que par les taxes des Feudataires de l'Empire, ou les épuiser insensiblement , ou les obliger à quelque soulèvement \* , duquel  
 \* *Cet avis est dû au feu General Caraffa.* on prendra occasion de les châtier severement , & d'affermir plus fortement dans leurs Etats , que dans ceux des autres. L'exemple effrayera une nation faineante & sans experience, on en viendra enfin à bout , & ce n'est qu'après quelques années de cette épreuve qu'il faut instaler l'Archiduc Charles Roy de Naples & Seigneur du reste des Etats Espagnols en Italie, afin d'avoir déjà de quoy l'y maintenir par la force, quand on en fera la declaration.

Ce sera pour lors qu'il faudra redoubler la ferveur des Anglois & des Hollandois contre la France, & entretenir sans y rien épargner l'antipathie & l'animosité des Couronnes



nes & des Peuples, afin qu'ayant cette épine au pied, elle ne soit pas en état d'amener de grandes forces au secours des Compagnons d'Italie; qu'au fond l'Allemagne les prime toujours sur cette révolution; les Troupes Espagnolles y estant jointes, & ce que l'Espagne peut faire par mer y concourant, le dessein d'Italie réussira infailliblement le premier, dans le projet de la Monarchie Imperiale, à unir mieux que jamais, du debris de tous ces petits Princes qui ne font que l'inquieter par leurs remontrances, & dont les Etats ne sont destinez \* qu'à concourir à sa grandeur, & qu'à jouir d'une paix assurée & fructueuse sous sa protection.

\* *Langage ordinaire dans les entretiens de confiance & d'ouverture recipro-*

*que entre les créatures du Cabinet secret de la Cour Imperiale, c'est-à-dire entre ceux des Ministres & des Grands, qui partagent la*

*a la*



*à la confiance de l'ambition, des veuës & des projets de la Famille; ce qui est fort dissemblable des Ministres en place publique.*

Si ce dessein est bien conduit, il réussira comme insensiblement; car pendant que le Roy d'Espagne vit encore, l'enfant se fera grand, & se mettra en état de se faire voir à ses peuples: Conjoncture, qui ne manquera jamais d'emporter toute l'Italie; & érigeant un Roy sur cette portion de l'Empire, la branche est divisée sans être séparée,

† Cette déduction m'a toujours paru une reflexion du General Meaci, aussi piquée contre les Italiens, que rebuttée contre les Espagnols.

† avec bien plus de moyens de s'entrefaire, que de Madrid à Vienne, puisque les Etats en sont contigus, que du Port d'Otrante & de tant d'autres, outre ceux de Sicile, il est aisé d'avoir de quoy attaquer le Turc par mer, lors qu'il remuë à contre-temps par terre, & d'obli-



d'obliger insensiblement les Venitiens, pressez des deux Couronnes, de rendre libre l'Adriatique, afin d'y entretenir des Galeres & d'y armer des Vaisseaux, au moins dans la Morlaquie & le long de la Coste d'Istrie, sans quoy on troveroit un ménagement à les y forcer, en les faisant attaquer par terre du costé du Milanois pour le recouvrement de Bresce & de Bergame, pendant qu'on les attaqueroit du côté du Frioul, pour reparer l'invasion qu'ils y ont faite, sur laquelle ils ont eu l'adresse de bâtir la Forteresse de *Palmanouva*.

Estant pressez des deux Couronnes, & hors d'état d'esperer du secours de la France occupée de toutes ses forces, tant sur le Rhin en cas de guerre ouverte, que du costé d'Angleterre, de Flandres & de Hollande, où il faut toujours entretenir la guerre † par † *Propositions*  
les



*principale, pour induire la Maison Imperiale à la rupture contre la France, & promesse positive & expresse du Prince d'Orange.*

les raisons que je diray cy-dessous; les Republicains, estant sans esperance de pouvoir mesme tirer du secours de la Suisse avec laquelle il faut garder les mesures que je vais marquer) rendront gorge, & on les dépouillera aisément de ce qu'ils ont de terre ferme, qui separe l'Etat de Milan du Tirol d'un costé, & de ce qu'ils ont dans le Frioul de l'autre: par là on pourra les reduire à leurs Lagunes, & à devenir tout au plus une Republique comme Dantzic, ou comme Geneve, qui n'ont rien du tout hors l'enceinte de leurs murailles.

Cette expedition doit occuper tous les Politiques attachez à la Famille, † *Les Academiciens Politiques* mille, † c'est-à-dire ceux qui au préjudice,



ce, & par exclusion du Ministère, découvrent & soutiennent ses intérêts, pour la bien ménager, pour ne la découvrir que par degrez & à temps, & pour ne la laisser éclater que quand un Prince de Lorraine sera en état de commander une armée sous le Roy d'Italie, & d'y soutenir ses intérêts & l'établissement de sa grandeur.

Cette execution, & la diminution des forces de la France dépendent principalement de l'alliance avec les Suisses & les Grisons; \*

c'est à cela qu'il ne faut pas épargner l'argent, puisque tout autre moyen est inutile, sera toujours foible quand il réüif-

**D**

*ques desquels il sera parlé dans le traité des Negotiations Etrangères inseré plus bas; ce qui marque évidemment que le feu Prince avoit l'un & l'autre en veüe en mesme temps.*

*\* Cette deduction peut estre imputée au Comte de Rosemberg; on en juge par plusieurs fortes conversations*

*siroit;*



*sur cet article, desquelles on a entendu faire le recit au feu Duc de Lorraine avec cet air de suffrage qui marque si bien l'interieur des Princes. On croit mesme que le Comte Kinski Chancelier de Bohême y a beaucoup de part, tant par la finesse de ses discussions politiques, que par quelques ouvertures qu'on en a eu de sa part dans plusieurs conversations assez serrées sur cette matiere. Ce leurre neanmoins qu'on presente aux Suisses est plutôt destiné à se servir d'eux, qu'à les considerer & à leur faire du bien. La Maison d'Autriche peut-elle jamais oublier qu'ils tiennent son premier patrimoine? que c'est un peuple de rebelles qui se sont soustraits violemment à la subordination de l'Empire, & qui se prévalant de la situation de leur terroir, de son ingratitude, & de leur nombre, ont osé secoier le joug d'une domination originaire, & s'affermir par des loix particulieres, jusques à devenir formidables ou necessaires à une Maison à laquelle ils sont tributaires par tant de titres.*

*L'idée*



L'idée politique du Ministère de Vienne & le secret de l'ambition de la Famille prédominante est occupé tout entier à les réduire ; quelle apparence qu'estant devenus les Maîtres de l'Allemagne & de l'Italie sous une double Monarchie aussi despotique que celle qu'on y medite, ils abandonnent entre deux freres une Nation qui pourroit leur causer tant d'obstacles ? La Terre-ferme des Venitiens une fois reconquise à la Maison d'Autriche, les Suisses & les Grisons ne seroient-ils pas mieux à sa bien-seance que toute autre conquête ? tant pour se procurer des passages libres & de communication par tout, que pour les empêcher aux autres à prix d'argent. Ceux des Suisses qui en opineroient autrement raisonneroient en mal-habiles ; & quelque interest present que la delicatesse de cette induction ait ménagé pour leurrer les Suisses, on les croit trop connoisseurs & trop politiques pour s'en laisser éblouir, & pour ne s'en défier pas : on les asservira les derniers, c'est toute la grace qu'ils peuvent esperer des services qu'ils rendront pour beaucoup d'argent à la Maison d'Autriche ; & on ne manquera pas de leur redemander avec hauteur & avec usure, ce qu'on leur aura avancé par politique, & par les motifs d'une grande ambition : c'est



à quoy ils n'oseroient avoir contredit, en connoissant comme ils font, jusqu'où va l'ambition des Souverains quand elle est heureuse & qu'elle a de la prospérité.

Les Hollandois qu'on flatte si agreablement d'alliance perpetuelle, & d'étendue de commerce pour soutenir adroitement les venës auxquelles on les dispose, sont assez interessez; mais on ne les croit pas assez mal habiles pour s'y laisser surprendre; ils n'ont qu'à se souvenir de ce qu'ils sont originaiement, & ce qu'ils ont coûté à la Maison d'Autriche pour s'ériger en Etat libre; ils ne manqueront pas de convenir que ces sortes de playes saignent toujours dans le demembrement violent des Couronnes: on dit à Vienne agreablement sur leur sujet: ils nous auront servi à perfectionner la navigation, & à établir un fonds de richesses avec l'art d'en acquerir, ce sera à nous quelque jour d'en profiter.

On prétend mesme les rendre ennemis irreconciliables avec la France, par la longue alliance, & par les inquietudes obstinées qu'on leur doit suggerer, afin que cet Etat les abandonne au besoin, & qu'ils n'ayent plus à qui avoir recours dans ce dernier coup accablement. Ce pretexte de Religion sera toujours  
assez



assez puissant pour remuer cette machine; & si jamais les Electeurs & Princes Protestans vivent sous le joug, les Suisses asservis par bien-seance, par surprise, ou par force, mesme par des partialitez intestines, il n'y a point à douter que le coup ne medite de tomber sur la Hollande, peut-estre mesme n'aille incommoder le Dannemarc comme une portion du continant, tout à fait à la bien-seance de la Maison Imperiale. Ce sont les reflexions ordinaires de l'ambition qu'a la Maison d'Autriche.

Il faut se servir de l'Angleterre, de la Hollande, & des Electeurs & Princes Protestans, pour separer les Cantons Protestans de l'ancienne alliance qu'ils ont en commun avec la France, ou y semer une division intestine par une alliance pecuniaire avec eux, bien payée, même par avance, supposé que les Cantons Catholiques n'y veuillent pas entrer; auprès desquels on se servira adroitement des offices du Pape, à temps & selon la disposition



tion de la personne, pour les obliger à force d'argent de rompre avec la France, d'entrer en suspicion de ses forces, & de sa proximité par la Comté de Bourgogne, au mesme moment qu'on tirera, tant de leurs troupes bien entretenues dans les Villes qu'on aura assujetties, & dans celles d'Hongrie qu'il s'agira de bien garder, qu'ils n'ayent pas occasion d'en pouvoir fournir à d'autres pour de l'argent, par où les Venitiens, les autres Princes d'Italie, & la France n'en pourront avoir; & la famille d'Autriche en profitant seule, il n'y a rien dont elle ne vienne à bout par cette dépense, & par l'usage de cette politique.

† Cette expression cy-dessous ne manque pas de catholicité, comme on le suppose, pour ne l'attri-

C'est le Pape † qu'il faut pousser le dernier de tous les Princes d'Italie, afin de reduire tous les autres



tres sous le joug, & au titre de Gouverneurs seulement, avant que d'entreprendre de reduire le Pape au seul Domaine de la Ville de Rome, en unissant par là le Royaume de Naples avec le Milanois, bon gré malgré, & la force à la main. Il faut avoir à sa devotion des Docteurs profonds, qui instruisent le peuple de vive voix, & par écrit, de l'intilité & de l'illusion des excommunications, quand il s'agit du temporel, que Jesus-Christ n'a jamais destiné à l'Eglise, &

D 4

*buer pas au feu Duc de Lorraine, Prince solidement & evangeliquement religieux; elle marque distinctement son degoust contre les maximes purement temporelles de Rome, de donner des dispenses aux uns, qu'elle s'avise de refuser aux autres.*

*Voici le sujet.*

*L'Espagne pour gratifier le feu Duc de Lorraine en luy refusant le Gouvernement de Flandres, luy fit offrir pour son second fils la survivance du grand Prieuré de l'Ordre de Colatra-  
qu'elle*



*va; & comme  
 il falloit estre né  
 Prince de sa  
 maison, ou estre  
 fait Cardinal, la  
 presumption e-  
 stoit que ce Prin-  
 ce obtiendrait ai-  
 sement un Cha-  
 peau, au moins  
 in petto à Ro-  
 me, pour pouvoir  
 jouir de ce bien-  
 fait, qui conve-  
 noit à l'éduca-  
 tion mesme de ce  
 jeune Prince  
 Tous les offices  
 du Duc de Lor-  
 raine à Innocent  
 XI. & toutes les  
 montrances de  
 l'état de famille,  
 & de sa conduite  
 personnelle furent  
 vains pour enga-  
 ger ce Pape à luy  
 accorder cette*

qu'elle ne peut pos-  
 seder sans outrer son  
 exemple, & sans in-  
 teresser son Evangi-  
 le; observant exacte-  
 ment qu'en cet état,  
 pour le Spirituel, l'u-  
 ne & l'autre Couron-  
 ne luy marquent to-  
 us les respects possi-  
 bles pendant qu'elles  
 le contiedront dans  
 Rome comẽ il estoit  
 autrefois dans Avig-  
 non à la devotion du  
 Souverain regnant.  
 Ce fera pour lors  
 qu'il faudra se servir  
 des Hongrois, d'Ita-  
 liens & des Suisses  
 pour reduire l'Alle-  
 magne en Monar-  
 chie; & ce que l'aine  
 de la famille aura fait

pour



pour son cadet le cadet le faisant pour son aîné de concert, ils viendront à bout d'y ôster la Souveraineté, premierement des Villes Anseatiques & Imperiales, où ils posteront de bonnes garnisons, s'ils ne peuvent obliger les Bourgeois d'y bâtir des bonnes Citadelles à leurs dépens; ensuite des Electeurs & Princes du Rhin, pour estre à portée d'empêcher la jonction des secours qu'ils pourroient invoquer de France; & enfin reduire, tât par épuisement que par force, les Electeurs

D 5

*grace, laquelle il sembloit que toute l'Eglise en Corps demandât pour ce Prince en reconnoissance de ce qu'il faisoit en sa faveur. Toute la réponse du Pape, après mille tergiversations aboutit à objecter ce basage de l'enfant, & à compter pour si peu de chose les services du pere, que celuy-cy ne pût s'empêcher d'en estre indigné. Le Cardinal Pio, qui en avoit sollicité le succès par ordre mesme de l'Empereur,crivit au Duc de Lorraine, & luy*  
Pro.



*manda cecy dans* Protestans les der-  
*une Lettre qu'on* niens.

*avûë en original entre les mains de ce Prin-  
 ce, dans laquelle on se souvient d'avoir lû ces  
 propres termes. La politica del Palazzo so-  
 prafta alla gratitudine; Pocò pensa Roma  
 à principi sfortunati: l'arte di rignar più  
 tocca li Pontefici che la proportione di  
 qualsivoglia confideratione, e per non  
 mancar al loro regno, più tofto man-  
 cherebbono all'intareffe di Dio &c.*

*On est bien assuré que ce mauvais succès  
 & son détail joint à plusieurs entretiens pro-  
 fonds sur cette matiere avec des personnes qui  
 ne croyent point un article de leur catholicité  
 de supposer les Pontifs Romains en droit d'estre  
 Souverains temporels, & de preferer la pas-  
 sion de dominer, reprouvé dans l'Evangile,  
 à l'obligation de ne procurer que l'avancement  
 du Regne de JEsus-Christ; tout cela avec les  
 exemples du passé, avoit reduit le Duc de Lor-  
 raine à souhaitter par une abondance de pieté  
 bien éclairée, & tout à fait apostolique, que  
 les Papes fussent enfin un jour dechargez des  
 soins du temporel, pour faire renaistre la sain-  
 teté dans Rome, & la gloire de JEsus Christ  
 par un desinterressement des maximes & des  
 suites de toute politique mondaine. Que ne*

*put*



put pas penser de plus ce feu Prince, quand  
 il vit le mesme Pape accorder au Prince Cle-  
 ment de Baviere, en faveur de l'Archevesché  
 de Cologne, Benefice à charge d'ames, &  
 de si grande consequence, ce qu'il s'est toujours  
 souvenu qu'on luy avoit refusé, quoy que l'â-  
 ge de son fils préjudiciât moins aux Canons,  
 que Rome fait valoir comme il luy plaist, que  
 l'âge du Prince Clement, qu'elle sçut inter-  
 preter d'une maniere, qui pour n'estre pas  
 Canonique, n'en convenoit que mieu avec  
 ces venës d'égard & de politique mondaine,  
 sur laquelle l'esprit de Rome est attentif jus-  
 qu'au scrupule sur tout ce qui pouroit l'avan-  
 cer ou la reculer selon les proportions du temps.  
 Le Prince de Lorraine se trouvoit enveloppé  
 dans la disgrace de sa famille, & second fils  
 d'un Prince malheureux & sans ressource;  
 quelle consequence pouvoit-il y avoir à le re-  
 fuser? par ce dernier on faisoit retenir la for-  
 ce & l'autorité des Canons qu'on ne vouloit  
 pas violer; par le premier on faisoit voir son  
 autorité despotique sur les Canons qui n'a-  
 voient de force autant que le pouvoir du  
 Pape regnant vouloit bien leur en donner:  
 N'a-ce pas esté conserver scrupuleusement  
 l'odeur du Pontificat avec l'art & la me-  
 thode de bien regner? C'est tout cela que  
 le



le feu Duc de Lorraine a eu devant les yeux.

Il y a plus: Après l'infortunée journée de Bude, la Doüairiere de Pologne sa femme estant épuisée de ressource pour remettre son mary en équipage, écrit à sa Sainteté pour luy demander part à ses gratifications en faveur d'un Prince dont la Chrétienté avoit encore si besoin. Mais le Pape qui n'aimoit pas ces liberalitez, qui manquoient d'éclat, & qui retournoient pas directement à l'odeur de son Pontificat, luy fit reponse; Que s'il se mettoit sur ce pied-là avec les Princes malheureux, il chargerait la Chambre Apostolique de l'obligation d'en continuer la devotion, & interresseroit par ce soulagement, qui luy deviendroit onereux, la jalousie de tous les Souverains, quelqu'un desquels s'aviseroit d'avancer que Rome fourniroit des secours à son ennemi déclaré; que par consequent sa Sainteté ne pouvoit rien accorder aux prieres d'une Reine, même en faveur du Heros de la Chrestienté. La Doüairiere de Pologne dissimula a son mari cette negociation crainte de l'affliger: mais le Cardinal Azzolino la luy fit sçavoir de la part de la Reine Christine de Suede, qui obligea le Marquis Delmonté son premier officier d'en confirmer toutes les

cir.



les circonstances par écrit & comme de luy-même au Baron de Mercy fon intime ami, & favori de ce Prince. Qu'on juge après cela s'il n'a pas pû inspirer à sa posterité de concourir à redresser un abus qui prejudicie si fort à l'onneur du Christianisme, qui y cause tant de desordres & de divisions, & qui n'y peut jamais faire que du mal.

Pour tenter ce dernier coup il faut beaucoup de ménagement avec la Suede, & on peut se servir des interests qu'elle a à s'agrandir des debris du Brandebourg, pour l'engager d'armer puissamment, ou la premiere, sans qu'on paroisse, en ayant adroitement jetté l'occasion, ou de concert avec la famille Imperiale, pour partager à l'amiable ce qui reviendra de ce débris; au moyen de quoy, & quand les choses en seront là, il ne faut plus se relâcher du titre de conquête, qu'aux conditions que le Corps Germanique déferera l'heredité de l'Em-



l'Empire à la famille regnante avec une entière soumission à ses ordres, sans qu'il y reste d'Estats ou d'Assemblées à Ratisbonne.

Pour réussir dans ce dernier projet, il faut entretenir l'Angleterre & la Hollande sous l'appas du com-

† *Cet avis est du Prince Herman de Bade dans les Memoires politiques qu'il fournissoit de temps en temps au cabinet de l'Empereur, pour mieux faire sa Cour, contre le nombre d'opposans qu'il y avoit, en marquant un grand attachement au bien & à l'aggrandissement de la Maison Impe-*

merce † & de liberté de conscience, sur laquelle il faut estre inviolable dans ses promesses, & laisser chacun vivre à sa mode, pourvû qu'il obéisse, & qu'il soit entierement soumis, renouvelant dans ce temps même une ligue offensive & defensive avec l'Angleterre & la Hollande, contre tous ceux qui feront declarez leurs

en.



ennemis communs; c'est pour cette alliance qu'il ne faut rien épargner, ni rien négliger.

*riale: ce qui est pour l'Empereur & pour l'Impératrice la plus douce amorce qu'on leur puisse*

*présenter. On croit aisément que ce Prince avançoit cela en conséquence du grand commerce qu'il avoit eu en particulier avec les Emissaires d'Hollande sur les premières ouvertures de la Ligue. Lisez les Memoires de la Cour de l'Empereur, vous y troveres toutes ces circonstances.*

Il est si difficile que l'Allemagne & l'Italie ne tombent pas en Monarchie par cet endroit, qu'on ne voit pas qu'elles puissent l'empêcher quoy qu'elles fassent.

A l'occasion de la guerre il faut défendre à perpetuité toute alliance & tout traité particulier d'aucun membre de l'Empire avec la France †, & soutenir dans la suite ce qu'on aura fait passer, à

*† Cet avis est du feu Prince Montecuculli, & il y l'oc-*



*a même quelque chose qui vient du General Souches.*

& les pousser à la rigueur, quelque réclamation qu'ils fassent sur la différence des conjonctures.

l'occasion du temps, pour proscrire ceux qui s'oublieront de cette loy commune,

Le deceds du Roy d'Espagne arrivant † dans la sterilité où il est, il faut feindre d'en vouloir poursuivre la succession aux termes de son Testament; mais il ne faut pas s'y attacher comme à une maxime d'Etat, & comme à un bien pour la famille.

*Duc de Lorraine, nous en eusmes plusieurs conversations, & je le vis extrêmement épris du plaisir & des avantages de voir regner un Roy présent en Italie, jusqu'à in-*  
ferer



*ferer infailliblement qu'il seroit l'arbitre de l'Europe.*

Au contraire le genie de la Nation & l'éloignement n'ayant jamais que du mal dans la separation des deux branches, il faut paroistre resolu d'en disputer la possession à celuy qui s'avisera d'y prétendre, afin de la luy faire acheter cher & à longues années, y suscitant des partis, & les y entretenant en credit & en autorité. Si le Roy de Portugal est dans les interests actuels de la famille regnante; il faut l'aider à y disputer l'entrée même à luy faire tomber cette portion d'Etat qui est si fort à sa bien-seance; toujours aux conditions d'estre l'ennemi déclaré de la France pour l'occuper davantage.

C'est pendant cette contestation qu'il faut faire ses affaires comme cy-dessus; & à la faveur de cette division, qu'il faut favoriser les Anglois

E

glois



glois & les Hollandois, même les Portugais espagnolisez pour l'invasion des Etats du Nouveau Monde, avec les Flottes desquels il faut joindre une Escadre équipée en Sardaigne, qui aille, ou les installer sur les lieux, ou partager sous leur force, & sous leur protection, ce qu'il y a à prendre, & pendant que les prétendans s'agiteront pour la terre ferme du vieux monde.

C'est de ce régal qu'il faut entretenir les Alliez de la famille; & c'est assurément dequoy les engager puissamment, tant à bannir les François du Nouveau Monde, & à y ruiner leur commerce, qu'à leur causer des diversions ruineuses & de consequence, desquelles les Alliez, qui touchent la mer, pourront profiter à leur tour.

Pour réüssir dans cette ouverture  
de



de commerce en faveur du Royaume de Naples, & du reste de l'Italie soumise du côté du Nouveau Monde \*, ce qui doit apporter des finances & du soulagement infini aux Pais hereditaires & voisins de la mer Adriatique; il faut prévenir les Rois du Nort pour enlever tous les bois propres à construire des bâtimens de mer; ce que les Anglois & les Hollandois peuvent porter fort loin pour leur propre interest: de telle maniere que la France n'en puisse tirer de bois ni de bâtimens fabriquez; & n'en pouvant esperer ni d'Irlande, ni d'Ecosse, ni du Nord, où en prendra-t-elle pour équiper, & pour construire des Flottes capables

E 2

*\* On est bien assuré que cette methode d'enrichir les Pais hereditaires à esté suggerée à ce feu Prince par le Baron Abelé, qui l'avoit luy-même suggerée au Chancelier Aulique Paul Hocken.*



bles de s'opposer aux desseins qu'on vient de marquer? elle qui n'en a point ou tres-peu dans son sein. Au contraire les Alliez de la famille en ayant eu abondance, pourront tout entreprendre & réüïssir par tout, pour s'y partager le commerce à l'exclusion de la France; ce qui est luy couper les nerfs, & luy ouvrir toutes les veines à la fois.

Il faut prendre la même précaution sur les Forests de Stirie, de Corinthie, de Carniole, d'Istrie, du Frioul & de Croatie, après avoir forcé les Venitiens de rendre au moins la mer Adriatique libre, pour le service & l'assurance de la prompte communication d'Otrante avec Trieste ou Zegna dans la Morlaquie; par où les États des deux freres seront joints en attendant l'entiere reduction des Venitiens, & la jonction par terre de l'Etat de  
 Milan,



Milan, & avec le Frioul d'un côté, & le Tirol de l'autre; afin que tous ces bois tournent au profit de la famille regnante.

Il ne fera pas difficile de former un canal qui ira de la Save dans le Lac Czirniczée, & de là à

S. Veit \* pour s'en-

foncer dans la mer

par le Golfe qui fait

la double Ifle de

Cherso & de Vegia,

estent tres-possible

de former de côté &

d'autre deux grands

Ports capables de

contenir grand nom-

bre de Vaisseaux, &

les y construire paci-

fiquement, & d'en

fermer les avenues

avec un peu de dé-

fense; ce qui doit estre d'un mer-

veilleux secours au commerce du

\* Où il y a  
nombre de Fon-  
taines répandues  
çà & là, qu'on  
peut réunir de  
meilleure heure,  
& en former le  
plus proche qu'on  
pourra du lieu,  
un Canal aussi  
fort que celuy  
qui se jette dans  
la mer, lors que  
l'eau de toutes  
ces fontaines est  
réunie.



nouveau Monde, & à l'abondance des païs hereditaires.

C'est par ce temperament que la famille s'agrandira malgré toutes les précautions de la France, en feignant toujourns la neutralité avec elle, qu'elle qu'elle s'acquerra tant l'assurance de regner, que la commodité de s'entre-secourir dans les besoins communs, abandonnant l'Espagne à faire diversion contre la France pour ses interets; l'Angleterre & la Hollande dans la même impression, & par la même raison; les Rois du Nord en paix, pourvû qu'ils n'entrent pas dans de contraires interets. C'est par là que les deux freres feront naître une decadence insensible à la Maison de France, laquelle il n'est plus possible de ménager par un autre moyen\*, moins

\* Cet endroit encore de l'accabler  
& ce qui le pre- par la force ouverte.

cede,



*cede, marque que le Duc de Lorraine a-  
voit plus de penetration sur les forces de la  
France, & en jugeoit plus sagement que  
tout le reste de l'Europe éblouie par le projet  
d'un ligue.*

Il faudra pendant cette médita-  
tion politique entretenir, à quel-  
que prix que ce soit, correspon-  
dance avec le Grand-Visir à prix  
d'argent, avoir quelques Dinanistes  
à pension, & des Emissaires fi-  
deles à la Porte, qui apprennent à  
point nommé tout ce qui s'y me-  
dite, & tout ce qui s'y remuë; &  
il ne faut établir les Juifs sur les  
nouveaux Ports de commerce,  
qu'à condition de cette correspon-  
dance, &c.

Il faut entretenir un parti en  
Perse, & ne rien épargner pour  
s'y donner du credit & de l'au-  
torité, afin de s'en servir pour di-  
version contre la Porte, quand



elle s'avisera de remuer à contre-temps.

Si on se trouve embarrassé de la residence des Venitiens, il ne faut

\* Cet endroit & celuy qui y a rapport plus haut naissoient dans l'esprit du Duc de Lorraine, de l'empresement d'humilier la fierté de ce Senat ; qu'on croit comme naturel à tous les

\* pas feindre de leur attirer la Porte en Morée, même en Dalmatie, tant pour les reduire par cette diversion, que pour en prendre occasion de recouvrer sur eux toute la Dalmatie.

Souverains, particulièrement à ceux d'Italie & d'Allemagne; il avoit à leur égard un nouveau sujet de mécontentement : le voicy. La Douairiere de Pologne voulut dans un besoin d'argent après la reduction de Neuheissel, engager ses grosses pierreries à Venise dans l'intention de ne les vendre pas, mais de ne les faire qu'engager : elle interessa le Juif d'Inspruk à luy rendre cet office, & à passer à Venise pour cette negotiation. Ce Partisan  
de



de la Synagogue de Venise n'eut pas de peine à trouver dans le Quay des Juifs la somme qu'il demandoit sur de si bons gages; mais comme il est naturel à cette espece d'hommes de vouloir gagner beaucoup, ils s'en découvrirent à un Procurateur de S. Marc fort riche, parce qu'ayant actuellement une fille à marier richement, il pourroit leur assurer leur argent sur ces pierreries, en cas qu'elles ne fussent pas retirées dans le temps dont on estoit convenu. Cet habile Venitien fier de ses grands biens, convint avec le Juif, qui luy parloit, d'une somme de trente mil sequins au-delà de son prest, si précisément dans le temps marqué il pouvoit luy faire tomber ces precieux bijoux. Celui ci fit voyage à Inspruk pour determiner la Reine Douairiere de Pologne à les luy vendre absolument en luy offrant une somme considerable au-delà de ce qu'elle vouloit emprunter, refusant même de la luy avancer autrement, afin de profiter, tant du besoin extrême où estoit cette Princesse, que de la parole du Venitien, qui luy assuroit un gain réel & comptant. La Reine n'y voulut pas acquiescer, rien ne se fit; elle envoya ces mêmes pierreries à sa mere Eleonore l'Imperatrice Douairiere, & la supplia de les engager aux Juifs de Prague, pour procurer cent mil



écus à son mari en entrant en campagne. Ce  
 Juif de Venise fut fort chagrin d'avoir man-  
 qué son coup ; son indiscretion vint de son  
 dépit ; son Compagnon d'Innspruk, revela ce  
 qui s'estoit passé à Venise sur la negotiation  
 des pierreries. Cette Princesse en écrivit  
 au Comte de la Tour Ambassadeur de l'Em-  
 pereur à Venise, afin que cette Excellence ré-  
 pandit dans le Senat le mécontentement qu'elle  
 avoit contre la conduite de quelques particu-  
 liers. Celuy qui s'y sentoit intéressé repondit un  
 jour fort brusquement à quelqu'un qui l'en  
 vouloit railler. Ceux qui n'ont point de  
 pain, doivent-ils faire les difficiles à s'en  
 procurer ? il n'appartient qu'à ceux qui  
 ne doivent rien, & qui sont dans l'a-  
 bondance, d'acheter des choses de con-  
 sequence & de prix, qui leur fassent  
 honneur dans la succession de leur fa-  
 mille. Cette expression si rare en apparence  
 dans la dispensation ordinaire de la sagesse de  
 Venise, ne laissa pas que de repasser à In-  
 spruk. (C'est du feu Prince de Lorraine en  
 personne qu'on sçait ce demêlé ; & on est  
 seur qu'il est mort sans avoir pardonné au  
 Senat de Venise, de concourir à la suffisance  
 & à la fierté des particuliers, au desavantage



*Et au mépris des Souverains nez, mais foibles ou malheureux.*

Dés que l'on aura réduit le Piedmont en Province, il faut abandonner la Savoye aux Suisses, pour récompense de leur attachement à la famille, à condition de tel nombre de troupes de leur part, & de garder inviolablement tout passage de France en Italie.

Il faut se servir du Roy de Pologne à proportion qu'il entrera dans les interests de la famille, & moyennant cela l'aider, non pas seulement à obtenir la succession, mais encore à reduire dans la suite cet Etat en Monarchie.

Il faut luy avoir persuadé avant la guerre, d'entretenir une forte alliance avec les Czars de Moscovie, & de les avoir tellement à sa devotion, qu'ils tombent toujours sur les Tartares à sa priere, afin  
que



que dans le temps d'une guerre de la part de la Porte, on puisse avec luy détruire les Souverainetez de Tranffylvanie, Valachie, & de Moldavie, fauf à luy abandonner la derniere pour fa portion; pour cela même estre extrêmement retranché, tant sur la Drave que sur la Save, pour soutenir la basse Hongrie en attendant une plus heureuse ouverture du côté de l'Orient.

En cas que le Roy de Pologne continué de prendre quelque interest avec la France, il faut le rendre suspect dans son Etat, sa famille odieuse, sa memoire reprochable de mauvais gouvernement, & ne rien omettre pour le perdre de credit & de reputation dans ses propres Etats, s'étudiant d'y en faire substituer un autre, qui apprene par l'exemple de son prédécesseur, ce qu'il doit craindre de  
la



la famille Imperiale s'il la desoblige :  
& ce qu'il en doit esperer au contraire  
s'il entre dans ses interests, jusqu'  
à entrer en alliance de sang & de po-  
litique avec elle.

*Foy il y a un  
blanc destine ap-  
paremment à y  
suppléer quelque  
chose dans l'oc-  
casion.*

## Pour le Conseil.

**L**E successeur de la Maison d'Au-  
triche composera toujourns son  
Conseil secret de trois person-  
nes seulement, dont l'un sera  
Italien, le second Flamand, & le troi-  
sième tiré de ses Etats hereditaires à  
son choix, & à la preuve qu'il aura  
donné de son attachement pour la  
Fa-



Famille ; observant bien exactement de n'y donner jamais ny entrée ny confiance à pas un Je-

*\* Cet endroit estoit commun à ce Prince avec l'impresion de la plûpart des Cabinets de l'Europe, la plûpart desquels craignent bien davantage ces Messieurs qu'ils ne les aiment. Leur maniere de tout emporter auprès des Princes qu'ils gouvernent, déplaisoit extrêmement au feu Duc de Lorraine, & il avoit coûtume de dire : Donnez - moy, un Jesuite d'un âge avancé qui ne se mêle point des affaires*

suite, \* (gens qui se cherchent eux-mêmes, & qui pour s'établir sacrifieroient leur propre bien-facteur,) parce qu'il n'y a rien, ny de seur, ny de secret, ny de bien conduit dans un Etat, dès qu'un Jesuite le sçait ; estant tres à propos dans cette consideration de se défaire de cet attachement actuel que la Famille paroist avoir pour ces adroits & interessez politique.

faires



faïres du monde & de la Cour, & je fe-  
ray tel miracle que vous voudrez. *Voici*  
*le sujet particulier de l'alienation qu'il avoit*  
*contr' eux.*

*Les Jesuites d'Ingoldstatt avoient une grosse*  
*somme sous des noms empruntez à Venise:*  
*dans l'ouverture de la guerre des deux Em-*  
*pires, ces habiles Politiques s'imaginerent que*  
*leur deniers alloient risquer dans les suites*  
*de cette guerre, & dans l'interruption du*  
*commerce de ce Senat du côté du Levant,*  
*ils firent une instance pour les retirer fort à*  
*contre-temps pour l'avantage de la bourse*  
*publique de Venise. Ce fut dans les symptô-*  
*mes de cette violente inquietude qu'ils décou-*  
*vrèrent que la Republique avoit long-temps*  
*procuré leurs interests contre les vûës du sien,*  
*& sa methode de vivre avec les Jesuites; la*  
*somme repassa à Ingoldstatt, la Donairiere*  
*de Pologne le sçut, elle employa son Confesseur*  
*pour persuader à ces Peres de la luy vouloir*  
*confier, avec des seuretez qu'elle leur presen-*  
*toit capables de persuader (même à des Juifs)*  
*de prester. Ce Mediateurs s'y interessa de trop*  
*bonne foy pour un membre de la Compagnie.*  
*Ces Jesuites d'Ingoldstatt se sentant pressez,*  
*répondirent qu'ils en écriroient au Reverend*  
*Pere Confesseur de l'Empereur, de la cor-*  
*duite*



duite duquel ils dependoient absolument, ce qu'ils firent.

Le pere confesseur de l'Empereur reçut à peu près en même-temps une lettre fort obligante du jeune Electeur de Baviere qui s'alloit marier à Vienne, & qui luy demandoit sa meditation pour engager les Jesuites d'Ingoldstatt, de luy confier une somme de deniers qu'ils avoient retiré de Venise, dont ils n'avoient que faire, & dont il leur donneroit des assignations, & un recouvrement seur à leur porte, puisqu'ils se trouvoient dans ses Etats, & qu'il la leur assigneroit sur le plus liquide de ses revenus à Ingoldstatt même, & aux environs.

Le Confesseur de l'Empereur ayant reçu ces deux lettres comprit d'abord que la mauvaise politique des Jesuites d'Ingoldstatt avoit découvert qu'ils avoient de l'argent à placer, (ce qui est un sujet d'annathême pour celuy de ce Corps qui laisse voir quelque chose de semblable aux Souverains & aux principaux Ministres;) & s'estant imaginé qu'il n'y avoit pas moyen d'éviter de l'abandonner à un de ces deux Princes, il fit sa Cour au Duc Electeur de Baviere aux dépens des offices de la Douairiere de Pologne; on luy fit valoir cette préférence autant qu'elle meritoit; on eut même



même l'art ou la malice de la tourner du côté de l'échec que ce refus alloit donner au Generalissime, qui ne s'épuiseroit jamais assez tost de forces & de ressources, pour faire place à une jeune Altesse vigoureuse, puissante, & bien-tost en état de supplanter tout concurrent dans le Commandement.

La jeunesse & la fierté du Duc de Baviere flattées par un si bel endroit qui produisoit dix comptant aux grandes dépenses qu'il estoit obligé de faire pour aller épouser l'Archiduchesse fille aînée de l'Empereur, ne luy permirent pas de dissimuler sa joye, & de cacher le plaisir secret que luy donnoit cette prophetie. Le Marquis de Beauvan toujours bon Lorrain, & déjà fort fatigué d'estre Bavarrois, démêla toute l'intrigue des Jesuites, & en fit sçavoir toutes les circonstances au feu Duc de Lorraine, qui a toujours crû que c'est parce qu'il s'en plaignit à l'Empereur à l'entrée de la premiere campagne, que les Jesuites craignant qu'il ne devint puissant à s'en vanger, s'interessèrent à empêcher depuis à Rome le succès de la negotiation qu'il y fit faire en faveur d'un Chapeau pour son second fils, ayant esté tres-convaincu que le Pere Confesseur de l'Empereur, contre le gré de son penitent, écrivit au General des Jesuites de rompre le



côté à cette prétention qui ne pourroit avoir pour la Compagnie que de fâcheuses suites; ce que tous les gens un peu enfoncés dans les affaires ont sçu distinctement. Qu'on juge après cela si ce Prince pouvoit inspirer aux successeurs de l'Empereur, ou aux siens, de la confiance pour un Corps qui sçait si bien imiter Rome, & se prevaloir de tout pour regner. Ce sont des termes qu'on a ouï tenir à ce feu Prince plus de cent fois en différentes conjonctures.

Ce Conseil aura pour Chef un Prince de la Maison de Lorraine, qui n'ayant point d'autre appuy que la famille Imperiale, n'aura jamais d'autres interets, & se perpetuera en fidelité & en service avec elle, tant par les alliances réitérées, que par les principaux emplois dont ils feront toujours soigneux de se rendre capables.

Le Ministere de la Couronne verra à sa tête pour President le même Prince de Lorraine qui présidera par tout en l'absence de l'Em-

pe-



peureur, tant dans l'un que dans l'autre Conseil, & qui pour cela même, c'est à dire pour y estre mieux préparé, aura eu dans son éducation un Italien pour Gouverneur, un Flamand pour Ecuyer, & un Nationnaire pour Precepteur, afin d'épuiser le genie de ces Nations, qui ont la reputation d'entendre la politique, & d'y pouvoir réüffir parfaitement par leur union.

Par ce Chef perpetuel du Ministère, les quatre partis qui y font tant de mal à la Famille; & qui en méditent encore davantage pour la fuite, seront découverts, déconcertez & détruits; & le Souverain regnant viendra enfin à bout de les supplanter, & de se rendre le Maître.

Observant que ceux qui sont du Conseil secret ne communiquent jamais avec le Ministère, ny d'interest ny de relation, quoy que



toutes les propositions agitées dans ce Ministère doivent se résoudre dans le Conseil secret seulement, sans que ce qui se fera passé dans le Conseil secret, aille jamais à la connoissance du Ministère, sous les plus rigoureuses peines.

Par ce même Chef du Conseil secret & public, ce successeur d'Autriche commencera de regner en Maître; ce qu'il n'est pas à propos de tenter qu'après la réduction des Princes d'Italie, comme on l'a dit plus haut, & immédiatement avant que d'entreprendre la réduction de l'Allemagne, & l'évocation de Ratisbonne à Vienne, afin de justifier qu'on sçait \* regner

*\* C'est un des raisonnemens de l'Empereur Charles - Quint dans l'institution*

*qu'il formoit pour Philippe II. à la Monarchie universelle de l'Europe.*

chez soy, avant que d'entreprendre de dominer chez les autres.

\* Le



\* Le Conseil du cadet de la Famille qui regnera en Italie, doit estre composé de trois personnes de la même Nation, c'est à dire d'un homme des Etats hereditaires à la Famille, d'un Flamand, & un Italien, pour les mêmes raisons que dessus, afin d'y faire naistre une correspondance entiere entre les deux freres; un Prince de Lorraine même Ecclesiastique pouvant pré- sider à ce dernier Conseil par les mêmes raisons, & sur la même précaution que dessus.

Il ne faut entreprendre de reduire les Partis †, ou les Membres du Ministère de Vienne, qu'en se servant des uns contre les autres accordant beaucoup à celuy qui con-

\* *Ce détail ne fait-il pas voir qu'il agissoit en bon pere, & en grand Prince?*

† *Ce qu'on appelle à Rome Factions, se nomme secrettement, & s'entend encore plus obscurément à Vienne sous le nom de Par-*



*Partis ; avec cette difference qu'à Rome les differentes factions ont en vûe differens Souverains, même des interests souvent opposez, & toujours dissemblables ; au lieu que dans la Cour de l'Empereur tous ces partis regardent l'affermissement & la*

*gloire du même Souverain, n'estant dissemblables que dans les differens interests qu'ils unissent sous une même Couronne. Le Parti d'Hongrie s'étudie à en procurer les interests, & à n'estre pas la victime des autres: celui de Bohême à peu près la même chose; celui de l'Empire y observe les siens, & garde que l'on ne les y neglige pas. Enfin celui des petits Etats hereditaires y soutient ses vûes le mieux & le plus finement qu'il peut, dans l'impatience secrette de supplanter tous les autres & de se les asservir pour regner plus despoti-*

vient aux vûes qu'on a sans se declarer, & refusant beaucoup à celui qui s'en éloigne ou qui y contredit: Surquoy le Conseil secret éclairé sur les projets concertez, ne manquera pas d'étudier des raisons plausibles, desquelles on se servira pour rompre ces Partis.



potiquement avec la Souverain, qu'ils regardent comme leur compatriote. Lisez les Memoires de la Cour Imperiale, intitulée l'Interieur ou les Refforts secrets de la Cour Imperiale dans tous les membres qui la composent; on croit que vous y trouveres dequoy vous instruire en détail, & vous satisfaire beaucoup au delà de tout ce que les Relations superficielles ont accoûtumé de découvrir d'une Cour étrangere.

Il faut faire déprendre de ces trois têtes du Conseil secret le choix des personnes qui doivent être envoyées en Ambassade \*, ou en des Commissions importantes, comme des Fortifications, de vivres d'Armées à fournir, de Citadelles à ravitailler, de Munitions de guerre à préparer, de nouvelles levées à diligenter, &c. au préjudice de

\* Lisez les Memoires de la Cour de l'Empereur seconde partie; vous y verrez que les surprises ordinaires qui luy sont présentées par les offices (publics en apparence) de tous les



*Envoyez dans les Cours Etrangères, n'ont pas esté inconnues au feu Duc de Lorraine, quoy qu'elles soient si finement pratiquées à Vienne, & si scrupuleusement cachées à la pénétration commune.*

toutes les vûës de Ministère public, afin que la preference qu'on fait des premiers, les animant à soutenir l'idée qu'on en a, on puisse s'assurer sur leur diligence, & sur leur exactitude; mais aussi ne faut-il pas demeurer en arriere pour les avances; ce qu'on expliquera plus bas en détail.

Il faut avoir des Pensionnaires cachez dans toutes les Cours alliées & ennemies, & leur tenir exactement autant de compte, avec égale récompense d'une nouvelle finistre, comme d'une bonne, pourvû qu'elle soit vraie; il est tres à propos d'y en avoir plusieurs, tant Etrangers sous prétexte de voyages, que Nationnaires connus, interesez



sez fidels, même envoyez exprés dans le besoin, lesquels ne se connoissent pas ensemble, & n'écrivent jamais directement, mais par meditation les uns aux autres, comme s'ils se donnoient des avis, afin que la decouverte puisse moins éventer, & que l'on sçache pertinemment ce qui se passe par tout, pour agir dans ce Conseil secret conformément à ces avis, desquels il ne faut pas absolument que le Ministère public ait aucune connoissance.

Il n'est pas à propos d'introduire de la Moinerie dans ces deux Cours, c'est un genre d'hommes qui n'a jamais fait de bien à Souverain, & qui n'est destiné qu'à leur faire du mal. Si on m'en vouloit croire, il n'y auroit jamais de ces gens d'Eglise du bas vol, qu'un simple Chapelain pour dire la Messe, lequel mangeroit & coucheroit ailleurs,



tant il est peu seur d'avoir à vivre  
parmi des gens qui profitent de  
tout ce qu'ils voyent, pour deve-  
nir ce qu'on ne veut pas qu'ils  
sçachent, & qui sçavent presser

† Il etend par l'autre sexe †, pour  
la la conduite du achever d'apprendre  
R. P. Slavata par sa foiblesse, ce  
Carme Dechauf- qu'ils n'ont pas pû  
sé, cy-devant Ge- approfondir par leurs  
neral de son Or- fausses découvertes:  
dre, Confesseur de moins il y a de Pre-  
l'Imperatrice; & tres & de Moines  
l'art qu'il a de dans une famille, plus  
tout apprendre l'idée de la Religion  
par cette voye, s'y conserve-t-elle; la  
parce qu'effecti- paix y est plus assu-  
vement outre rée, & le secret plus  
que l'Empereur impenetrable.  
a la foiblesse de  
tout dire à sa  
femme, celle-ci

a encore l'industrie d'en sçavoir & d'en pe-  
netrer plus que son mari ne sçauroit luy en  
apprendre; ce qui ne manque jamais de pas-  
ser à la confidence entiere du R. P. soit par  
scrupule, soit par estime. C'est même par  
l'effet



*l'effet de cette confidence universelle entre le Confesseur & sa Penitente, qu'on apprit à Presbourg qu'il y avoit un papier de consequence nouvellement depose' dans le Cabinet de l'Empereur, à la grande satisfaction de l'Imperatrice, de quoy dans la suite on à sçu profiter.*

*Ici il y a un blanc destiné apparemment à y suppléer quelque chose dans l'occasion.*

## Pour les Finances.

**I**L faut absolument que le successeur d'Autriche s'applique, par politique, ou par force, à rendre les Tailles & les Taxes de ses Etats réelles & personnelles, tant sur les biens nobles & Ecclesiastiques, que sur les roturiers; sans quoy il sera toujours à l'aumône. Il faut commencer



mencer par une taxe si modique, qu'elle n'allarme pas; ainſien continuant à proportion qu'on croiſtra en autorité & en credit. Le ſucceſſeur d'Autriche doit établir dans les Etats hereditaires † trois Ma-

† Cette deduc-  
tion confuſe de  
Finances & de  
Commerce, mon-  
tre bien que ce  
ſeu Prince ſ'e-  
ſtoit laiſſé in-  
ſtruire là-deſſus  
par différentes  
perſonnes. Le  
Comte Zinzen-  
dorff decedé dans  
l'empreſſement  
d'eſtre utile, &  
de meriter le par-  
don de ſon pecu-  
lat dans la Char-  
ge de Preſident  
des Finances, a-  
voit laiſſé par é-

nufactures, une à  
Prague pour les étof-  
fes de laine, bas,  
chapeaux, & cuirs  
de toutes manieres,  
aſin d'y avoir un ma-  
gazin d'habillemens,  
de ſouliers, & d'é-  
quipages pour ſes  
Troupes, & pour y  
faire fabriquer juſ-  
ques aux ſelles de la  
Cavalerie: & à une  
ſeconde à Bolſano,  
ou dans l'entré du  
Tirol pour les foyes  
façonnées, galons,  
étoffes d'or & d'ar-  
gent,



gent, armes blanches & rouges, propres à équiper des Troupes, afin de profiter du voisinage de la Vallée Camonica ou de Bresce, dans laquelle se trouve & se travaille la matiere des meilleures armes de l'Europe catholique: une troisieme dans un Fauxbourg, de Vienne du côté de Laxembourg, où on travaille universellement toutes les gentillesses de Cour, de meubles, de pierres, de glaces, &c. generalement de tout

ce qu'on avoit coûtume de tirer de la communication avec la France, en se servant du Danube pour les faire

*crit quelques Memoires sur cette deduction: mais le Baron, Abele', qui s'en vouloit faire honneur, & avoir toute la gloire du rétablissement des Finances de l'Empereur, les a travesti, & de beaucoup augmentez. On croit que le feu Duc de Lorraine en a tiré la plus grande partie de tout ce qui se trouve dans ce paragraphe de son Testament politique.*



faire descendre & monter dans l'Allemagne, par toutes les Rivieres qui y aboutissent, & de voiture de terre, pour les faire aborder à la Save, & de là par le Canal cy-dessus dit, les conduire dans la Mer Adriatique, pour les communiquer à toute l'Italie.

Il faut employer les toilles de Silesie, de Moravie, & de Bohême, même de tous les Etats voisins & sujets, pour les échanger contre les soyes & autres marchandises, en les faisant remonter le Danube, & jusques à Halles, & de là les conduire à Bolsano, afin de ne déboursier point d'argent pour acheter ce qui manque, & de quoy occuper les ouvriers.

Il faut admettre dans ces Manufactures toutes les Nations en general, pourveu qu'elles ayent de l'industrie particuliere, spécialement les François adroits, de quelque



que religion, sexe & âge que soient les uns & les autres, afin que librement ils viennent y profiter, à condition de former chacun un apprentif du País; en l'enseignant pendant cinq ans au moins, & profitant de tout son travail & de tous ses services, moyennant quoy on tirera bien-tost les plus habiles ouvriers de France, de laquelle on ruïnera le commerce, tant par les endroits cy-dessus, que par cette desertion, pour laquelle avancer il faut faire gagner à chaque ouvrier adroit le double par jour de ce qu'il auroit gagné en France ou en Flandres.

En cas de paix il faut laisser la liberté aux marchandises de France d'aborder & d'estre échangées avec d'autres marchandises, & non autrement, sans en augmenter les Doüiannes, comme on a voulu faire; ce qui ne fait que du mal, & donne



donne du credit à ce qui est plus cher, mais en défendant tres-exactement & sur des peines irremissibles & universelles de porter les marchandises qui servent au luxe, à la mode, & à la vanité d'une autre fabrique, que celles qui seront travaillées dans les Manufactures de l'Etat, afin que les bagatelles étrangères demeurent à ceux qui les ont achetées, que par la le commerce journalier qui épuise toute l'Europe des folies Françoises, cesse tout d'un coup: Et voilà le nerf de cet Etat coupé, & la source des Finances de la Couronne de France tarie insensiblement & sans rupture

Il faut absolument oster au Ministère public l'administration des Finances, & en charger deux hommes tour à tour, & par succession d'années, de la probité & intégrité desquels on soit si seur, qu'à la moindre malversation (laquelle ne pourra



pourra manquer d'être découverte sous tant d'yeux jaloux ) ils soient rigoureusement exclus & severement punis, par l'assurance perpetuelle de leur personne & arrests de leurs biens, de quoy il faut faire une loy domestique & suprême, sans quoy jamais la Famille n'aura de quoy se soutenir.

Il faut procurer aux Sujets des Etats hereditaires des moyens de remuer à l'occasion de l'ouverture de la mer en leur faveur, afin de multiplier leur argent par le commerce, & de faire repasser en Angleterre, en Hollande, en Suede, en Dannemarc, en Espagne, & en Portugal, quelque chose de ce qui se travaille chez eux, pour le compenser ce que le Danube leur apporte presque de tous les endroits de l'Europe.

Il faut leur ouvrir une échelle dans le Levant pour les faire entrer

G

de



de compagnie avec les Negotians d'Italie, & profiter de leur correspondance à Smyrne, &c. afin qu'ils profitent de la double protection de la même Famille, & que ces deux Nations s'accoutument à se souffrir, &c. à s'entr'aider, par préférence à toutes les habitudes qu'ils ont formées avec les François.

Pour cela il faut établir une règle de bonne foy inviolable, & punir si rigoureusement ceux qui y contreviendront les premiers, que les manquemens, soient rares, & jamais ou sans justification d'une mauvaise fortune, ou sans conviction d'une friponnerie digne de tous les supplices; par où le commerce se nouera infailliblement avec les deux Nations sous la même confiance, au préjudice de la France, où il n'y a plus que des banqueroutiers, & où rien n'est assuré:



ré: jusques-là que les Orientaux ont esté reduits à ne traiter plus avec eux qu'en comptant, lors mesme qu'ils traitent avec les autres Nations maritimes par de simples billets.

Il faut établir une bourse commune de negoce en trois endroits des Etats hereditaires, une à Parague, la seconde à Vienne, la troisieme à Grazz, ou mesme à Trieste, en attendant qu'on ait ouvert un Port à Zegna ou ailleurs dans un plus bel endroit de la Mediterannée, laquelle bourse sera inépuisable, si on y prend les mesures que voici.

Il sera permis à tout le monde d'y mettre son argent à six pour cent de rente annuelle, à condition de ne rien recevoir pour les six premiers mois, parce qu'il faut avoir le temps de l'employer, ny les six derniers mois, darte du jour qu'on



le veut retirer, parce qu'il faut avoir le temps de le preparer; moyennant quoy y mettra qui voudra sans aucune exception, & chacun pourra le redemander à sa volonté.

Pour profiter de ce secours public & infaillible qui unira l'argent des Etats ensemble en faveur des Negotians, les principaux Negotians ne seront admis dans ce Bureau, qu'en déposant au moins cinquante mille florins comptant pour avoir droit de seance & d'entrée dans le produit de tout l'argent: les charges acquittées, avec cette observation qu'ils ne precevront rien les six premiers mois d'entrée, ni les six derniers depuis qu'ils auront demandé leur argent, & que recevant en espee leur produit & leur comptant, ils n'auront aucun droit d'entrer dans la division de la masse principale, qui demeurera im-



impartageable & comme un fonds propre à assurer les deniers publics. Dans la repartition annuelle des profits de l'argent commun ils entreront en gain à proportion de ce qu'ils ont mis dans la totalité de la somme employée par la bourse publique; & ce qui surpasse six pour cent, revenant aux deniers mis au deposite de rentes, sera renvoyé à la caisse commune pour ériger ce fonds perpetuel qui ira toujours en croissant, & où le Prince en cas de besoin avec de bonnes assignations trouvera toujours de l'argent en abondance; par où l'exploitation & la vigilance des Negotians feront naître le bien public de la Couronne & de l'Etat, pendant qu'ils procureront leur propre interest par le secours de l'un & de l'autre.

Cet établissement se formant à la fois en trois endroits, la Noblesse



pecunieuse trouvera le moyen de faire valoir son argent, le Bourgeois riche, & qui ne sçauroit rien acheter qui ne l'engage à servitude, y déposera le sien; le Commerçant y fera entrer le sien, pour profiter de celuy des autres; la bonne foy y attirera celuy de tant de particuliers étrangers qui ne veulent pas découvrir ce qu'ils possèdent dans les Etats où ils vivent, & qui sont bien-aïses de le multiplier, mesme en l'éloignant d'eux. C'est pour cela que jamais la Couronne ny son Ministère ne doivent s'interesser à l'infraction de cette bonne foy, mais laisser aller le commerce en paix ou en guerre, sans s'inquieter quels étrangers y on part.

Il est à propos que le Souverain luy-même ait trois hommes affidés & dans ses interests, lesquels mettent une somme considerable dans chacune de ses bourses, tant afin qu'il



qu'il en profite le premier sous leur conduite, qu'afin de comprendre plus pertinemment le fonds & l'ordre de cet établissement, qui doit procurer l'abondance à la Maison d'Autriche, attirer la benediction de ses peuples, & surprendre toute l'Europe.

Il faut étudier de profiter mieux des mines d'Hongrie qu'on n'a fait par le passé; l'experience a justifié qu'on pourroit en tirer beaucoup d'avantages, si la jalousie des Hongrois contre le Ministere, & du Ministere contre les Hongrois, ne ruinoit les affaires de la Famille Imperiale. Il est donc à propos d'oster cette connoissance au Ministere public, & de s'en rapporter aux Etats d' Hongrie, en leur presentant certaines personnes intelligentes dans l'art de souffrir & d'ébrouer, &c. & interessées au bien de la Famille, en convenant avec



les Etats de la portion que chacun y prendra sans contestation, moyennant quoy rendre les Comtes de Hongrie les Maistres de tresors que la nature leur a confié, & en profiter en comptant, audessus de cette jalousie d'Etat, qui se fait miserable crainte de contribuer au bonheur des autres.

Si sur cet article on s'accorde avec les Etats d'Hongrie, il faut le faire publier dans toute l'Europe, afin que les plus habiles ouvriers y accourent, & que les bourses des Republicques y viennent faire les premieres dépenses, dans l'assurance d'en profiter les premiers; afin que le comptant qu'on en pourra tirer, vienne par mois, & se mette en reserve pour le besoin.

Il faut absolument diminuer la servitude des Sujets de la Noblesse, & prévenir cette vexation particuliere, qui forme tant de miserables  
à



à la campagne, pour soutenir un gros Seigneur, pendant que l'argent & le commerce sont renfermez tout entier dans les Villes (pour éviter cet esclavage) au préjudice du bien public.

Quand les Tailles seront réelles & les Taxes personnelles, ce malheur qui desole les Etats hereditaires de la Famille, cessera en partie; mais pour sçavoir le secret d'en achever l'ouvrage, il faut étudier l'art de regner.

Il faut ouvrir une retraite glorieuse, avec une entrée & une sortie libre à tous les Philosophes qui donneront des preuves assurées de quelque singularité dans toutes les parties de la Physique, afin de s'attirer ce qu'il y a de plus excellent dans l'Europe, sans les forcer à communiquer leur secret, comme la fausse jalousie d'Etat le suggere à la plûpart des Princes, qui se

G 5

laissent



laissent là-dessus seduire par leurs Ministres. Il faut les laisser aller & venir librement ; par où vous attirerez plus de confiance qu'il n'en faut pour tout apprendre avec le temps. Estant obligé de convenir qu'il y a quelque chose de réel dans toutes les parties de la Physique, de quoy on m'a montré des expériences qui m'ont étonné. Cette loy de bonne foy & de bien-seance réunira tous ces curieux égarez çà & là, & vous n'irez pas loin sans en profiter ; mais sur tout il ne faut pas leur manquer, ni de bonne foy, ni de protection.

*Icy il y a un blanc destiné apparemment à y suppléer quelque chose dans l'occasion.*

Pour



## Pour la Justice.

IL faut que les récompenses de ceux qui servent la Famille, soit dedans, soit dehors, ne passent jamais par les mains des Ministres publics, crainte qu'elles ne s'y arrestent, ou qu'elles ne s'y diminuent, devant estre promptes, convenables, & données de bonne grace, en évitant plus que la honte même, le soupçon d'ingratitude.

\* Il faut reformer les longueurs & les mangeries des Senats & des Justices subalternes, même de celle du Grand Maréchal de la Cour; estant aussi fâcheux pour des peuples d'estre obligez d'attendre

\* *On croit que le Comte Ferraris, & le Sénateur Salliez ont beaucoup contribué à inspirer au feu Prince cet endroit; outre ce qu'on peut y avoir contribué soy même par le long-*



*recit reiteré de ce qui se passe dans le Divan sur le fait de la distribution de la Justice publique.*

long-temps la Justice que le Prince leur doit, comme en Italie & en France, &c. que de ne l'oser même esperer que sous le bon plaisir de certaines puissances comme icy & dans les Bachanies de Turquie, &c.

Il faut rendre la Justice criminelle severe, diligente & exacte au-delà de tout ce qui se pratique icy; mais pour l'un & pour l'autre il faut consulter des gens de probité, & de sages Legistes desinteressez, qui travaillent à reformer la Justice du Barreau, & qui luy donnent la promptitude du Divan, avec la circonspection & sa severité autant qu'il sera possible.

Il faut installer en titre de Commission, certaines personnes d'un grand merite & de belle litterature, qui visitent de temps en temps tous les



les Barreaux des Etats hereditaires, & qui recevant les plaintes de tous les complaignans contre qui que ce soit, en dressent des verbaux & des instructions sur les lieux, & les apportent au Conseil secret, pour y remedier par les voyes sages & politiques qu'on avisera selon l'occasion.

Comme ces Charges ne sont pas venalles, non plus que les autres, il ne faut pas épargner les défauts de ceux dont on a bien voulu reconnoître le mérite; & plutôt hausser la taxe de tous les Juges de moitié, en les obligeant d'expedier, que de souffrir qu'ils pratiquent les concussions ordinaires à tous les gens de Robe.

*Ici il y a un  
blané destiné ap-  
paremment à y  
suppléer quelque  
chose dans l'occa-  
sion.*

Pour



## Pour la Guerre.

\* *Personne ne doutera jamais que ce paragraphe ne soit digne du feu Duc de Lorraine; il est pourtant vray qu'il s'y trouve quantité d'observations qu'on a ouïes faire à plusieurs Generaux, tant en public qu'en particulier; ce qui marque la grande docilité de ce Prince à apprendre de tout le monde, & à se servir de tout ce qu'il apprenoit pour disposer l'établissement de*

\* **J** Amais la famille Imperiale n'arrivera à regner heureusement, & à profiter long-temps de la prospérité que le Ciel luy présente, si elle ne prend le train de se confier sur ses propres Troupes, & de les discipliner si severement qu'elles servent d'exemples aux autres, en vivant sans violence pendant la Campagne, & sans vexation pendant les quartiers d'hyver. Pour parvenir à pouvoir entretenir,



tenir des Troupes à sa famille, au  
 sa devotion, il faut a- moins apres sa  
 voir l'art de multipli- mort.  
 er & de bien employer ses finances;  
 & pour bien discipliner ses Trou-  
 pes, il faut les bien vêtir, les bien  
 payer, leur donner des bons Offici-  
 ers subordonnez eux mêmes à la  
 loy établie, leur faire voir un sou-  
 lagement dans leurs maladies ou  
 blessures, une retraite dans leurs  
 mutilations ou impuissances, une  
 récompense infaillible par degrez,  
 & universelle pour tous les Soldats  
 qui auront du mérite, de l'affe-  
 ction au service, & de la valeur  
 dans l'occasion, afin que rien ne les  
 rebutte, & que tout conspire à les  
 allumer de zele pour une Couronne  
 qui veut les avancer.

Il faut premierement avoir établi  
 par l'abondance de ses Finances, le  
 moyen d'y satisfaire, & ensuite pu-  
 blier la loy qu'on veut rigoureuse-  
 ment imposer aux Officiers & aux  
 Sol-



Soldats séparément dans un détail si grand & si severement representé, & souû tenu dans la suite si rigoureusement, que personne ne s'y puisse

† *Cette Justice publique que ce feu Prince rendoit la a discipline militaire de la France, justifie sa candeur & son bon cœur, aussi bien que sa belle ame ; mais la critique qu'il y ajoutée, marque mieux son jugement que tout ce qu'il a prononcé pendant toute sa vie.*

méprendre †. C'est la conduite que j'ay touûjours davantage admirée dans l'œconomie de cette Couronne qui a mis ma famille à l'aumône, & qui m'a rendu avanturier. Il ne faut pas seulement l'imiter, mais il est aisé de la surpasser, même de l'y supplanter, en éloignant des défauts qu'elle y a laissé, le

plus grand desquels est de ne point donner d'entré assurée, ou de methode reguliere pour avancer la fortune des Soldats de service, qui cause toutes les desertions Françoises.

Je



Je croy qu'il faut faire le fonds d'un escalin par jour à chaque Fantassin, & le Cavalier à proportion; & luy retenant un sol & demi par jour depuis qu'il est en campagne au pain de munition, luy faire passer cet argent dans l'entrée de son quartier d'hyver; pendant lequel le payant à raison d'un escalin par jour, il faut l'obliger rigoureusement de se contenter des seuls ustancils de son hoste, avec place dans son poële & à sa chandelle. Toute autre regularité n'accommodera pas le Païsan ni le petit Bourgeois. Une moindre severité ne remediera jamais au desordre de la Milice Allemande.

Pour là le Soldat a de l'argent pour ses besoins pressans & pour sa subsistante, & l'Officier à proportion. Ceux qui ont du cœur s'en accommoderont pour paroistre plus lestes, & ceux qui ont que du ventre

H

tre



tre le mangeront, chacun suivant en cela sa passion: par là même on les connoitra par discernement; & les Officiers jaloux de leur reputation y prendront garde, en rendront compte par écrit, & en feront comptables en general sur leurs propres appointemens, puisqu'eux-mêmes n'auront plus rien à souffrir.

Je soutiens que vingt mille de ces Troupes feront plus d'affaires, que quarante mille dans le train ordinaire d'aujourd'huy. Il faut donc disposer ses Finances \* sur ce pied-

*\* Combien de gens en Allemagne même présumement que la reformation de cette irregularité est impossible, tant par l'habitude où sont les Allemands de vivre à discretion, que*

là; & quand on accordera desquartiers d'hyver à des Troupes Etrangeres, il les leur faut accorder sur le pied des siennes propres, par où on conservera son País; & on accoutumera insensiblement les



les Allemands à la discipline militaire, en attendant qu'on puisse les asservir sous un joug plus impérial.

par les différens Princes qui concourent à la totalité du Corps Germanique, chacun desquels est jaloux de sa conduite & de ses

maximes par préférence à celles d'un autre Prince. Cependant ce qui ne paroît pas possible dans la réunion du même dessein, à faire recevoir également par tant de têtes, devient très aisé, même s'opere comme insensiblement par ce chef-d'œuvre de sagesse, de politique & de maturité, d'expérience & de jugement. Ce seul endroit peut justifier qu'un particulier sans expertise n'auroit jamais pu arriver à cette élévation, & à en reduire la methode d'une maniere qu'elle fût également insensible & infaillible.

Pour parvenir là d'assez loin, il ne faut pas permettre que les Regimens attachez à la Famille portent le nom du Colonel; il est à propos de former six ou huit Brigades divisées par Regimens; par

H 2

ex-



exemple la Brigade de Hongrie ,  
laquelle doit avoir la préseance pour  
les considerations cydessus, la Bri-  
gade d'Italie, la Brigade des Etats,  
la Brigade de Lorraine, la Brigade  
de Flandres, la Brigade Etrange-  
re, &c.

C'est dans cette derniere seule-  
ment qu'il faut recevoir & admet-  
tre les Officiers & les Soldats Fran-  
çois, comme une Nation intelli-  
gente & belliqueuse, de laquelle  
neanmoins il ne faut se servir que  
comme la Medecine employe les  
poisons, & avancer tant les siens,  
que les autres à proportion de leur  
merite, de leurs services, & de leur  
liaison à la Couronne Imperiale ;  
observant de porter les Soldats jus-  
qu'à la Compagnie auparavant que  
de les tirer de la Brigade Etran-  
gere, laquelle doit avoir tous les  
grands Officiers Italiens ou Alle-  
mans.

Mais



Mais quand on jugera à propos de les avancer davantage, ou selon leur naissance, ou selon leur service, il faut les préposer à des Regimens de la Brigade, ou Allemande, ou Italienne, afin que ce mélange assure leur constance dans le service, & prévienne leur legereté, qui ne naist communément, ou que du mécontentement d'estre negligez au gré de leur ambition naturelle, ou que de l'occasion qui les invite a une plus belle fortune par la facilité d'y contribuer.

Il ne faut jamais mêler d'Etrangers parmi les Lorrains, s'ils ne les demandent eux-mêmes; cette Nation étant jalouse de sa bravoure & de sa préseance, tant à attaquer qu'à se défendre; afin que la Maison de Lorraine exilé se conserve un nom malgré la vigilance de la Famille qui l'opprime, & qu'un jour l'occasion favorable arrivant, ce soit



un secours présent à donner à un de mes successeurs pour rentrer en possession du Domaine de ses peres; ce qui tost ou tard ne manquera pas d'avoir son effet.

Il faut avoir provision d'Ingenieurs de tous les degrez, & une excellente Academie de Mathematiques pour en former: mais l'art d'en profiter, c'est celuy de les contenter en leur personne, & de ne leur laisser manquer de rien dans l'exercice de leur science, sans quoy ils nous imputent toujourns tout ce qu'ils obmettent.

Il faut faire garder les Villes avancées de Hongrie par des Milices Suisses, les bien payer, & les entretenir d'intelligence avec les Comtes Hongrois pour bien s'assurer de vos frontieres, estant plus à propos de mettre dans la Boheme, & dans les autres Pais à gauche du Danube, que de les expo-  
fer



fer aux frontieres de Hongrie, ou à celles du Rhin, ou à celles de l'Adriatique, où la Brigade Allemande sera tres-bien postée.

Il faut ériger dans chaque Brigade un Regiment de fortune Cavalerie, & un Regiment de fortune infanterie, dans lesquels on fasse passer les Soldats qui auront mérité cette récompense, où ils s'avanceront infailliblement à tour de rôle, & sans aucune exception, jusqu'à la Lieutenance Colonelle seulement, n'y devant point avoir d'autres Officiers dans ces Regimens, que ceux que le mérite, sans aucune naissance, aura porté à ce degré, afin de donner une émulation generale à vos Troupes. Le Colonel de ces Regimens fera toujours de la premiere Noblesse de la Nation, mais jeune & de peu d'expérience, tant afin qu'il y fasse son apprentissage, qu'afin qu'on le puisse



souvent changer, & laisser tout l'honneur & tout le Commandement au Lieutenant Colonel.

Ces soldats de fortune doivent tirer de paye par jour cinq gros, c'est-à-dire dix sols, avec la mesme déduction cy-dessus, les Cavaliers & les Officiers de tous les degrez à proportion, afin qu'ils ayent de quoy se soutenir mieux, & se montrer dignes de plus grands emplois, qu'ils puissent servir d'exemple, de regularité & de valeur à toutes les troupes, mesme d'objet d'émulation à tous ceux qui auront de la vertu & du courage.

Il ne faut pas souffrir que les Officiers pillent leurs soldats & qu'ils les negligent, & il vaut mieux donner une somme plus considerable à chaque Capitaine pour former d'abord sa Compagnie, l'entretenir & la recruter à ses risques, ou que d'en traiter avec un Colonel,



nel; ou que de s'engager à fournir tous les ans des hommes & des chevaux nouveaux, à la place de ceux que les Officiers negligent & laissent perir, parce qu'après la montre faite ils perissent pour le compte de la Famille. Ce qui ruine la Couronne & l'Armée, ce qui épui- se les Finances & n'enricit que quel- ques Colonels avarés qui ne vont à l'armée que pour faire de l'ar- gent, payer leurs dettes, & se re- tirer au premier chagrin qui les prend.

Si la famille Imperiale ne prend cette route, elle n'operera jamais rien avec ses Troupes, lors même qu'elle en épui- sera & ses Sujets & ses Finances; mais aussi qu'elle ne craigne pas d'en manquer sur le pied de cette bonne paye, de bonne ré- compense, & de vigilance à ména- ger l'avancement de tout le mon- de, tandis qu'il y aura des Hon-

H 5

grois,



grois, des Italiens, des Allemans, des Lorrains, & des François au monde : les Troupes Imperiales dressées & entretenues sur ce pied là seront toujours florissantes, & capables de toute sorte d'expédition.

Il faut se charger de tirer des Manufactures de l'Etat, tous les habits, linges, chapeaux, souliers, baudriers, bandouilliers, selles, brides, armes blanches & rouges, & generalement tout ce qui est necessaire aux Troupes, afin qu'elles soient équipées à temps, & à bon compte; & que ce soin ne soit pas remis à la discretion d'un Ministere qui n'obmet rien pour détruire son Maître, crainte qu'il n'ait un jour la force & l'art de les réduire.

Il faut avoir sur qui se reposer absolument & infailliblement de la subsistance de l'Armée en campagne,

gne,



gne, avec tant de vigilance & d'exactitude, que la moindre omission là-dessus soit irrémissible comme elle est irréparable. Pour cela il faut avoir au mois de Janvier, sans differer d'un jour par delà, tous les Magazins fournis pour l'année qui commence, de telle maniere qu'il y en ait plutôt deux fois trop, même du perdu, que d'y en manquer, sans quoy il ne faut jamais esperer de discipliner une Armée: bien loin de conserver l'abondance dans ses Etat, au milieu de si frequens quartiers d'hyver, & dans la vicissitude de plusieurs campagnes.

Il ne faut donc pas se mesler de faire la guerre, ou il faut trouver le moyen de délivrer dès le premier d'Octobre toutes les sommes necessaires pour préparer les provisions de l'année suivante. Il faut avoir des Intendans affidez, non pas des creatures du Ministere public, qui



qui en répondent sur leur tête; & outre cela des surveillans zelez qui avertissent à temps de tous les manquemens.

Comme cette œconomie des Finances, & le dessein de disposer la guerre doivent dépendre dans leurs distributions, du Conseil dont j'ay parlé plus haut, il ne faut par permettre que pas un des trois hommes qui le composent, ait commerce & fasse alliance avec le Ministère public, sous peine d'assurance perpétuelle de sa personne, afin de disposer peu à peu les choses au but que l'on a, & à la subordination absoluë qu'il faut établir parmi tous les Sujets; si on prétend réüssir dans ses projets, il n'y a que par là qu'on puisse estre impénétrable.

Assez proche d'une des Manufactures cy dessus, il faut ériger un Hôpital double, l'un pour les Sol-



& Soldats malades, & l'autre plus grand pour les Estropiez; dans lequel rien ne manque pour cette subsistance perpetuelle, qui doit leur tenir lieu de récompense après la perte de leurs membres, & encourager les autres à s'exposer plus librement aux accidens de la guerre, afin que ceux qui seront encore capables de travailler à quoy que ce soit, ou d'agir, puissent gagner quelque chose en comptant, qui les y encourage, & qui leur demeure.

Il ne faut point y confondre les Officiers, pas même ceux de fortune, ou les Etrangers; cette récompense est beaucoup au dessous d'eux: il faut les répandre dans les Places à garder, & les y entretenir de pensions bien payées selon leur rang, étant visible que tant qu'ils peuvent parler, ils sont encore tres-necessaires & tres-utiles dans



dans des Places de défense ; ils y tiennent la place des Officiers absens, même en cas de pressant besoin, ils la remplissent aisément pendant qu'on en tire les Officiers servans pour en former sur le champ d'autres nouvelles Troupes, ce qui peut apporter un merveilleux avantage.

Il faut laisser en pleine liberté ceux qui sont arrivez jusques à la Lieutenance Colonelle & au dessus, en leur assignant des pensions ou des emplois fixes, permanens, honnêtes & immanquablement payées de quartier, en quartier, & par avance, afin que leur inclination les approchant de la Cour, les Ministres du Conseil secret puissent conferer avec eux dans leur besoin, & se servir utilement de leurs avis.

Il faut preposer à ces Magazins qui regorgent de toutes sortes de  
pro-



provisions de guerre & de bouche, des officiers estropiez & pensionnaires, la vigilance desquels soit assurée sur leur propre nécessité de subsister des deniers de la Famille.

Il faut avancer les Officiers de la Nation sans partialité & sans égard d'aucune autre recommandation que leur service & leur aptitude, afin que cette uniformité satisfasse publiquement tout le monde. Sur tout il ne faut jamais en mécontenter aucun en le reculant, ou le négligeant, pour en avancer un autre plus accredité. Le Souverain doit même n'écouter pas là-dessus recommandation la plus pressante du Conseil secret, pas même d'un de mes enfans qui y ptésideroit, s'il s'oublioit jusqu'à le demander, puisque cette regularité vaudra toujours mieux que toute autre exception.

Il ne faut rien épargner pour entre-

tre-



tretenir des espions adroits, intelligens & fideles, en les faisant subsister pendant la paix, même passer, sous pretexte de voyages, dans toutes les Cours Etrangeres en gens de figure & de nom, quels qu'ils soient, afin qu'ils ayent entrée par tout, les joignant adroitement avec des enfans qualifiez, afin qu'ils ayent plus de facilité de s'instruire, & de devenir propres au service de la Famille.

Il faut avoir un Payeur de Cabinet & d'Armée qui soit si exact & si prompt, qu'ayant toujours de l'argent devant soy, il acquitte sur le champ les ordres du Conseil secret, tous signez du successeur regnant, sur peine d'être cassé irremissiblement à la premiere plainte de delay, estant plus à propos de differer les ordonances au Conseil, quand on sçait qu'il n'y a point d'argent, que de les déliyrer; & en laissant attendre



dre le payement, reveler sa turpitude, & desesperer l'interessé.

Quiconque n'a pas le moyen ny l'art de se procurer de l'argent en regnant, ne sera jamais censé digne de regner; c'est l'experience qu'il faut consulter là dessus, & non pas l'impuissance qu'il faut prétexter.

Il faut s'interessier à faire élever bien plus de Harras de Chevaux qu'il n'y en a dans les Etats Hereditaires, puisque le terrain semble l'attendre & y estre disposé, afin d'en avoir une si grande quantité, qu'on ne soit jamais en peine d'en chercher, & qu'il ne faille pas courir les Etats voisins pour en chercher à prix d'argent.

Il en faut empêcher la sortie des Etats, & y mettre une doüanne si forte, qu'ils y demeurent; se réservant de donner de temps en temps (la paix longue supposée) une permission particuliere d'en sortir,



tir, même *gratis*, certain nombre, tant pour récompenser ceux qui y ont employé leurs biens & leurs industries, que pour en encourager d'autres à multiplier les Harras.

Il faut faire travailler dans les Manufactures tout l'équipage d'un Cavalier, d'un Cheval, & de tout ce qui regard le train de l'Artillerie & de la guerre, afin de n'estre jamais obligé d'en acheter chèrement & à la hâte.

*Signé*

**Charles de Lorraine,**

*En*



*En 1688. pendant les mois de May*

\* **L**A prospérité de la France aura son période, la rapidité de ses conquêtes, & la maniere de son Gouvernement nous font caution d'une prompte vicissitude, de laquelle nos enfans auront droit de profiter mieux que nous aujourd'huy, s'ils sçavent se servir de l'occasion, & s'y preparer par ses instructions.

de justifier que s'estoit un des plus éclairez Princes de l'Europe; qu'il a dicté & signé ce Testament par l'accomplissement d'un zele pour la Maison d'Autriche, lequel il a porté jusqu'au tombeau, rémon la Lettre écrite à l'Empereur de Welz la Veille de sa mort.

I 2

II

\* Cette addition marque que l'Empereur avoit pris confiance à ce precieux deposit, & paroist n'avoir esté suppléé que pour dire ce qu'il pensoit de la rupture publique de tous les Etats liguez contre la France. Ce que ce Prince a dit, est si sage, si judicieux, si profond, si digne de luy, que cela seul acheve



Il faut employer la Paix à cet usage, bien plus utilement que la guerre qui va commencer, s'étudiant d'intéresser cependant l'Angleterre & la Hollande à ne laisser jamais plus la France en paix, puisqu'une guerre continué la doit desoler en l'épuisant malgré ses ressources, & en ruinant son commerce par le methode cy-dessus, au lieu qu'une guerre interrompuë l'accommode, & la rendra toujourns inaccessible.

Il faut employer avec la France la sagesse & la franchise ouverte, à la place de la ruse & de la surprise, que l'Espagne n'a pû pousser à bout, sur la découverte desquelles elle s'est ruinée de reputation & de credit; & à force de ménagemens & de préparations sourdes gagner du temps, au secours duquel les choses ne manqueront pas de changer de face.

Il ne faut point faire d'alliance  
avec



avec elle, point accepter de Me-  
 diation qui la regarde, & ne l'in-  
 quitter que du côté de l'Angle-  
 terre & de la Hollande, pour luy  
 faire acheter cher le reste de la Flan-  
 dre, & en épuiser ses forces & son  
 haleine, pendant qu'on se prépa-  
 rera en Italie & ailleurs à déployer  
 successivement ses desseins.

*Signé*

Charles de Lorraine.



## INSTRUCTIONS

## Sur les Negotiations

Etrangeres &amp; Domestiques.

*Par le même Prince.*

**D**ES que la seule naissance fait d'un homme un Ministre, il y a assurance qu'il ne sera jamais qu'un sot.

Sa fierté l'empêche d'apprendre ce que son élévation ne le convainc pas toujours qu'il ignore; & plus il est distingué par son rang, plus les affaires publiques vont mal, quand on s'en repose sur sa conduite.

Il est à propos de joindre l'un à l'autre en suppléant au défaut de la naissance par de l'autorité & de l'élévation, & au défaut du mérite acquis, par le secours de ceux qui ont em-



employé toute leur vie à en acquérir. Si cela est nécessaire chez soy sur peine de ne sçavoir pas l'art de regner, il devient inévitable dans les negotiations étrangères, où les coups de plume, & les manieres de traiter avec les Têtes couronnées, décident de la paix & de la guerre, & sont toujours les premieres semences de la prosperité ou de la decadence d'un Etat.

Je crois que pour bien faire, le Roy d'Hongrie arrivant à l'Empire, doit former une Academie de treize Politiques, qui se choisissent entr'eux un Referendaire d'Etat annuel, qui soit chargé pendant son année de porter la parole de sa Compagnie dans le Cabinet du Souverain, afin qu'il puisse estre éclairé à fonds sur toutes les matieres qui sont sur le tapis, & qui en soit reciproquement instruit de toutes celles qui doivent s'agiter dans cette Compagnie.



L'occupation de ces nouveaux Conseillers, ou Referendaires d'Etat, doit estre une discussion par chaque semaine à jour précis, sur quelque matiere qui leur aura esté proposée, ou à son défaut, qu'ils se feront proposée entr'eux: deux particuliers parleront, l'un pour l'affirmative, & l'autre pour la negative, de la décision qui en aura esté reçüe préalablement à la pluralité des voix. Ce discours sera par écrit qu'ils pourront lire, & ensuite sera porté en copie dans le Cabinet du Prince, pour y employer du temps à s'instruire des raisons qui peuvent l'ériger en Chef de son Conseil. Tous les Conseillers Auliques, & les enfans de Ministres âgez de vingt-un ans & au-dessus y seront admis, mais pour écouter seulement, même ceux de la Regence aux mêmes conditions; afin que ces jeunes homes d'Etat s'instruisent plus à fonds



fonds par le travail de ces habiles Politiques.

Ce nouvel établissement ne doit dépendre, & ne doit conferer qu'avec le Prince seul. Le secret y doit estre inviolable de part & d'autre, & quelque déclaration qui y paroisse des sentiments partagez, il n'est pas à propos que l'agitation indique ceux qui ont tenu la negative ou l'affirmative dans le temps que le Referendaire en Chef est allé aux avis, pour former la décision qui doit toujours estre réglée entr'eux treize seulement, ou entre ceux de la Compagnie qui ne sont pas absens.

Il n'y faut admettre que du merite, même sans naissance, & ne remplir le nombre vacant que par le choix des sujets déferé à leur pénétration. Ils presenteront donc au Souverain trois sujets qu'ils affirmeront estre les plus capables de tous ceux qu'ils connoissent. Ce Souve-

I s

rain



rain en choisira un pour remplir le premier la place vacante ; mais les deux autres viendront infailliblement à leur tour, dès qu'une fois ils auront acquis ce suffrage de l'Academie Politique.

Il leur faut assigner trente mil florins de gages annuels, sçavoir, mil florins à chacun par an, & le double à celuy qui sera élu pour leur Chef, ce qui en remplit quatorze mil ; deux mil pour les Expeditionnaires de copies, subordonnez à un Secretaire declare, avec un sous-Secretaire, pour estre present en son absence ; quatre mil pour les petites pensions qu'ils feront à ceux qui commencent à prendre goût, & à s'avancer dans les affaires, ce qui fait vingt mil ; & les dix mil restans doivent estre employez, ou pour donner un secours à un d'eux qui passe où on l'envoye, ou pour les regaler en particulier de petits secours qui assurent leur  
vigi-



vigilance par ce surcroist de bien-  
fait.

Dés qu'on voudra envoyer un Mi-  
nistre dans une Cour considerable,  
il sera obligé de choisir en second un  
homme de cette Compagnie, auquel  
il ne donnera que sa table & place  
dans son carosse, en luy communi-  
quant exactement tout ce qui se pas-  
se, & tout ce qui se délibere, pour  
en avoir son sentiment par écrit.

Celuy qui sera choisi pour aller en  
second dans une Cour Estrangere,  
joüira de ses appointemens ordinai-  
res, qui luy seront transferez à point  
nommé; gardera une entiere subor-  
dination avec le Ministre avec le-  
quel il confere, & aura correspon-  
dance avec le Conseil des Politiques  
qu'il a laissé dans l'Etat, afin d'en ti-  
rer les lumieres qui luy sont necessai-  
res pour bien conseiller celuy qu'il  
assiste; & reciproquement envoyera  
de mois en mois des instructions à  
son



son assemblée, des observations & des découvertes qu'il fera dans la Politique, & dans les maximes de la Cour où il se trouve: ce qui sera communiqué exactement à tous les membres de ce nouveau Corps, afin qu'ils s'enfoncent dans les affaires par les affaires mêmes.

Celuy qui aura esté en second en quelque Cour avec un principal Ministre, n'y retournera jamais, si ce n'est en premier avec un second, comme cy-dessus; par où les Ministres seront obligez de les y faire considerer comme des gens de marque & du secret du Cabinet, afin qu'ils n'y soient pas dans la suite avilis par leur faute, au préjudice de l'Etat, sur peine d'un exil de Cour, & d'autres punitions encore plu grandes.

Celuy qui aura passé ces années en second dans une Cour celebre, sera renvoyé en premier dans une Cour subalterne, ou renvoyé avec un autre  
Mi-



Ministre ; jamais avec le même dans une autre Cour de consequence, afin qu'insensiblement le merite soutienne la naissance, & s'en procure les avantages & les entrées, & que la naissance soit forcée d'acquiescer du merite, ou au moins l'Etat dispensé de s'assurer sur des gens qui le compromettent par leur fierté, en feignant de luy estre extrêmement utiles.

Il n'y aura jamais que six Cours principales, avec lesquelles les Negotiations puissent avoir de belles ou de fâcheuses consequences.

Celle de Constantinople, où il faut envoyer un homme de belle apparence, ferme de parole ; mais concis, solide dans ses raisonnemens, & point du tout entêté de son caractère. Celuy qui ira en second doit donc estre un homme intrepide, doux, mais pressant dans ses raisonnemens, & qui sçache ouvrir tant de moyens



moyens de faire réüssir ce qu'il prétend, que le Commissaire Ottoman soit forcé d'en accepter quelqu'un, ou d'en proposer luy même recevables. Il faut que celuy-cy sçache pertinemment l'art de regner, & il ne sçauroit trop avoir d'expérience pour éviter toutes les ruses Mahometans, qui se piquent si haut de mener les Allemands par le nez, & de les effrayer des qu'ils menacent.

Celle de Pologne demande un homme d'intrigue, & de partis, qui sçache connoistre les uns par le commerce des autres, & soutenir son caractere avec tant de hauteur & de justesse, qu'il se fasse toujourns respecter, plus encore par crainte que par ménagement. Celuy qu'on luy donne en second doit estre un homme docile, qui écoute & qui profite de tout, qui s'épuise en raisonnemens pour détruire le sentiment qu'il



qu'il ne veut pas suivre, en disant  
 tres-peu de celuy qu'il pretend éta-  
 blir, afin que les Polonois y vien-  
 nent comme d'eux-mêmes; ce qui  
 est le grand secret de faire ses affai-  
 res en ce pais-lâ: qui traitent l'un  
 & l'autre le Roy avec estime, mais  
 non pas avec confiance, sans jamais  
 s'ouvrir à luy de ce qu'il pourroit  
 faire ou omettre, s'ils n'en ont un  
 ordre exprés de la Cour, & si ce  
 Prince n'est profondément dans les  
 interests declarez de la Maison d'An-  
 triche; car il arrive souvent que  
 ce Prince revele à d'autres ce qu'un  
 Ministre luy suggere, & indispose  
 infailliblement contre luy ceux qui  
 ne sont pas de ce sentiment; de  
 quoy un Prince habile à regner en  
 Pologne sçait se prévaloir contre la  
 Couronne même qui luy en donne  
 l'occasion par cette indiscrette dé-  
 couverte.

Celle de Rome demande un hom-  
 me



me festueux qui fasse plus de mon-  
 tre qu'il ne dise de paroles, qui sça-  
 che se faire aimer, & non pas cram-  
 dre, ce qui éveille trop les Italiens;  
 & qui sous un air de bonté, sans af-  
 fection, s'insinuë dans toutes les dé-  
 tours & dans toutes les souplesses de  
 cette rusée Cour. Celuy qu'on luy  
 donne en second doit être précis à  
 ne dire ce qu'il prétend que d'une  
 seule maniere, & toujours par les  
 mêmes raisons, puisqué l'Italien pe-  
 netre tout dés qu'on s'ouvre trop,  
 se contentant d'improver par tres-  
 peu de paroles, tout ce qu'on luy  
 oppose, en faisant l'un & l'autre  
 provision de phlegme, sans même  
 marquer la moindre impatience,  
 pour profiter des regnes comme ils  
 sont, & disposer de loin le moyen  
 de se redimer de cette vexation que  
 Rome donne à toutes les Couron-  
 nes puissantes, sous prétexte de Re-  
 ligion.

Celle



Celle d'Angleterre demande un homme familier, populaire & magnifique, qui épuisse les reflexions d'un tas d'opinions peu enfoncées & fort interessées au lucre domestique; & qui par son affabilité paroisse tout esperer des Anglois, même à force de les flatter. Celuy qu'on luy donnera en second doit avoir le genie ouvert, estre éloquent, juste dans ses découvertes, & si accoutumé aux contradictions, qu'il s'en serve pour raisons, au lieu d'en employer d'autres; afin que son opinion paroissant établie sur des principes recûs de quelqu'un, ait autant de Patrons que la proposition qu'il voudra relevera de partisans, & que l'indisposition des autres ne retombe jamais sur luy, mais sur ceux qui y ont contredit. C'est l'art de triompher dans cette Negotiation.

Celuy qui vient d'Angleterre doit estre appliqué en Hollande, afin de

K faire



faire valoir dans l'une, ce qu'il aura ébauché dans l'autre ; & que cette Republique l'estime davantage par l'habitude qu'il aura acquiesc de traiter avec des gens qu'il faut entretenir dans les mêmes jaloufies d'intereft & d'animoſité contre la France : Comme il eſt à propos d'adreſſe à Veniſe le Miniſtre qui revient de Conſtantinople, pour apprendre mieux l'art d'ébranler ce ferme Senat quand on voudra en venir à une rupture ouverte.

La Cour de Suede demande un homme meur & circonſpect, qui ne marque jamais aucune envie de remuer, homme de paix, qui ne parle que d'accord, que de concorde entre les Couronnes pour le bien public des péuples, &c. Celuy qu'on luy donnera en ſecond, doit eſtre penetrāt à découvrir ceux qui ſont mécontents, ſoit de leur état, ſoit du gouvernemēt, pour les faire entrer  
en



en confidence de la Couronne qu'il fert, les engager mesme par des pensions modiques, mais bien payées & fort secretement, afin de pouvoir s'en servir à ses fins, quand il sera temps de remuer le gouvernement de l'Allemagne: il faut qu'il soit si couvert, qu'il ne paroisse affecter que les découvertes du commerce, de la culture, des inclinations prédominantes de la nation; mais qu'il seme adroitement de grandes défiances contre les veuës sourdes ou publiques de la France, s'attirant mesme de ses Confreres certains avis faits exprés, qui luy marquent que le Cabinet du Prince est fort occupé sur les trames sourdes de là France, qui agit toujourns malgré elle-mesme & souvent au delà de ses propres interests, afin d'observer le penchant des esprits sur cette découverte, pour pouvoir à temps en profiter.

K 2

Ce-



Celuy-cy fera bien de passer en Dannemarck pour marquer quelque égalité d'estime entre ces deux Rois jaloux l'un de l'autre, mais principalement pour y faire la même chose qu'en Suede, y entretenir des partis qu'on puisse ménager pour les interests de son Maistre, & desquels on puisse se servir dans l'occasion, pour opposer au moins l'un à l'autre, si on ne peut joindre l'un & l'autre contre la France.

La Cour de France demande un homme qui affecte la simplicité & un grand éloignement du faste & du luxe, puis qu'il n'y tient pas le rang qui luy est dû, qui soit liberal de sa table, facile à border, & si profond à ne s'expliquer sur rien, qu'il paroisse plutôt stupide qu'intrigant, & auprès du Souvrain de cet Etat, plutôt sincere que politique. Celuy qu'on luy donnera en second, doit estre extrêmement retiré,



tiré, & appliqué à de grandes cho-  
 ses, toujours embrassé d'affaires en  
 apparence, fort exact à tout obser-  
 ver, & à conférer de tout avec le  
 Ministre, point du tout parleur,  
 mais solide & juste dans tout ce qu'il  
 dira, si accoutumé à trouver tout  
 bien & tout bon, que sa seule com-  
 plaisance luy doñe du suffrage par  
 tout: se conformant à la mode, aux  
 habits, &c. & paroissant aussi som-  
 ptueux que son adjoint paroist ne-  
 gligé dans ses dehors, qui n'ait avec  
 les gens d'Etat que des conférences  
 sur d'autres affaires que les siennes,  
 & qui paroisse si peu instruit de cel-  
 les de France, même de celles de son  
 Maistre, qu'on le preñe plutôt pour  
 un homme qui voyage par curio-  
 sité, que pour un hoñme destiné à dé-  
 couvrir la politique & les desseins  
 de ce Cabinet. Celuy cy entretien-  
 dra une grosse correspondance  
 avec tous ses Coëgaux de Constan-  
 tino-



tinople, de Pologne, de Rome, de Venise, & de Suede, &c. pour apprendre par eux-mesmes ce qui paroist se remuer où ils sont pour les interests de cette Cour, & n'en juger jamais assurément que sur ces découvertes étrangères.

Celuy-cy pourra passer en Portugal & en Espagne sans aucun obstacle, & puis qu'outre qu'il y recevra les honneurs qui luy ont esté differrez, il achevera aisément d'indisposer les Nations contre la France, par le seul détail de ses mœurs & de la conduite de son gouvernement, y meslant les irregularitez de religion, de sentimens, de coûtumes, &c. pour grossir l'éloignement naturel qui se trouve entre ces Nations.

Quand tous ces Seconds reviennent à leur place, il faut les laisser au moins reposer une année avant que de les renvoyer chez les Princes d'Italie ou d'Allemagne, & obli-



obliger leur Compagnie de les élire pour Chefs Referendaires d'Etat, afin qu'en portant la parole ordinaire, ils instruisent à fonds le Prince de ce qu'ils ont remarqué dans ces Cours qu'ils viennent de quitter; ce qu'on peut mesme les obliger de donner par écrit.

Pendant leur absence si le nombre des Politiques d'Etat n'ailloit pas jusqu'à sept, ceux qui restent introduiront dans leurs conferences politiques de semaine cinq ou six aspirans jugez capables, & déjà pensionnaires de cette Chambre, comme on l'a dit plus hant; on les fera de mesme presenter au Souverain regnant, afin qu'il s'instruise par luy-mesme de leurs merite & du bon choix de la Chambre en faveur de son service, mais ils n'auront point de part aux decisions ny aux consultations secrettes du Cabinet, jusqu'à ce qu'ils ayent presté le serment de fidelité & de secret.

Quant



Quand le Souverain jngera à propos, il les fera passer dans le Conseil Aulique, même dans celuy de Regence, selon leur capacité; il pourra même par la suite les élever encore plus haut, s'ils contiennent à la meriter. C'est par là qu'il est assuré de tout sçavoir, d'estre averti à temps, d'estre bien servi, & de n'estre jamais surpris.

Dés que le Souverain aura avancé un membre de ce Conseil jusqu'à quelque participation du Ministère, il l'obligera de donner par écrit signé de sa main & affirmé vray selon sa conscience, l'idée qu'il a de tous ceux qu'il a laissé dans la même Chambre qu'il vient de quitter, afin que le Souverain les connoisse plus intimement, ce qui sera tenu secret entre le Souverain & le Sujet.

Il est à propos de ne pas ennoblir ces nouveaux Sujets par des distinctions exterieures qui seront toujours



jours au deffous de leur merite; s'il est tel qu'on le suppose, le titre de Conseiller secret du Cabinet suffit pour avoir entrée par tout, afin que leurs enfans s'étudient encore de surpasser leurs peres, pour succeder à leur distinction par les mêmes voyes, & qu'on oblige par là même les peres à les cultiver d'une maniere si severe & si rigoureuse, que la lâcheté & l'indolence qui desolent les familles de grande qualité, & les enfans des Ministres les plus accreditez, n'aillent pas jusqu'à eux, mais qu'ils l'évitent par la seule necessité de soutenir la fortune de leurs peres. C'est la seule methode qui reste aux Souverains aujourd'huy de perpetuer la vigilance des Ministres dans leur service.

De ces treize Politiques il pourra y en avoir trois ou quatre Ecclesiastiques, supposé qu'ils ayent de grands talens; mais il ne les faut ja-

K 5 mais



mais employer en seconds qu'en Pologne, en France, en Suede, & chez les Princes d'Italie ou d'Allemagne Catholiques.

Tous les Commissaires qu'on assigne en Cour pour écouter les negotiations étrangères, doivent estre accompagnez d'un de ces Politiques avec voix déliberative dans l'assemblée, & mesme pas que l'homme de la premiere qualité, auquel il doit toujourns estre ajoûté en second par tout, sans quoy le Souverain sera toujourns la duppe de so Ministere.

Il faut envoyer en Perse & en Moscovie, mesme ailleurs, des Ambassadeurs extraordinaires fort éclatans, magnifiques, d'un grande dépense, & sur tout accompagnez de plusieurs bonnes testes bien instruites des inclinations & des maximes de ces peuples, pour en tirer le fruit qu'on en espere selon le besoin.

Quand il y aura quelque proposition



tion scabreufe, à laquelle il s'agit de répondre, le Souverain fera consulter cette Chambre de Politique d'Etat, avant que de la proposer au Conseil Privé ou secret, afin que chacun y sçache tout ce qu'on peut y entrevoir, soit dans les termes, soit dans les suites.

Il faut estre extrêmement circonspect dans les Traitez publics, plutôt ne les finir jamais, que d'y passer ce qu'on ne veut pas tenir; mais aussi ne faut-il jamais en permettre l'infraction dès qu'ils sont ratifiez, afin d'attirer par cet air de bonne foy la confiance de toute l'Europe: il y aura toujours assez d'autres moyens de broüiller, où on s'avisera de le faire sentir.

Il faut d'abord de gré ou de force se rendre l'arbitre de tous les differends entre les Princes d'Italie, ou ceux d'Allemagne, quels qu'ils soient, & à la moindre invocation,  
mesme



mesmes menagement de secours étrangers, les accabler sans ressource, & surtout les opprimer du poids de ses forces actuelles dans la moindre résistance ; quand mesme après cette punition passagere, il faudroit rendre ou abandonner la proye, n'importe, l'exemple de la desolation retient les autres, & rend plus dociles & plus soumis ceux qui ont plus perdu à la querelle.

Il faut communiquer incontinent après le serment à tous les Politiques le Testament Politique que j'ay donné à l'Empereur Leopold en faveur du Roy d'Hongrie & ses Successeurs arrivant à l'Empire, afin que ce jeune Prince trouve des gens remplis & versez dans ses interests, & qu'il puisse s'en servir utilement pour apprendre à regner, puisque ç'a esté mon intention.

En paix & en guerre ces Politiques entretiendront commerce de lettres



tres dans les Pais Etrangers, mais ils se serviront du Chiffre du Secre-  
taire de la Chambre, qui sera don-  
né par le Souverain, afin qu'on  
puisse assurément découvrir jus-  
qu'où vont leurs intelligences, & à  
quoy elles aboutissent.

Comme la Famille regnante aura  
beaucoup de confiance à ces sages  
Politiques, ils ne luy manque-  
ront de fidelité qu'au danger de  
leur propre vie; car si quelqu'un  
est convaincu de la moindre tra-  
hison dans les dehors, quelle qu'  
elle soit, il sera pen du devant la  
porte de l'assemblée, ses Confreres  
estant obligez d'estre ses Jugez sans  
appel. Si cette infidelité est en  
dedans de l'Etat par quelque indis-  
cretion, &c. il en sera quitte pour  
sa fortune, & sera relegué pour sa vie  
à trente lieues au moins de la Cour  
sans aucune pension à esperer, où  
il sera mis en assurance dans une  
Ville forte ou Citadelle pour prison  
per



perpetuelle, après avoir fait amende honorable devant la porte de son assemblée en chemise, la torche au poing, toujours par le propre jugement de ses propres Confreres, qui encoureront la mesme peine sans y rien changer, s'ils n'en decident selon l'intention de ces instructions.

Unissant ces instructions à celles que j'ay données dans mon Testament Politique, il n'y a point d'apparence que la Maison d'Autriche ne prospere, que toute l'Europe n'ambitionne d'estre sous sa domination, & qu'elle ne supplante peu à peu tous ceux qui luy resistent.

Il faut admettre dans cette Chambre les Sujets des Pais nouvellemēt conquis, reconñus habiles & éprouvez fidels; afin que chacū trouve un rang dans l'Etat à proportiō du merite que le Ciel luy aura communi- gué, les observant de prés, aux mêmes droit & dangers de punition  
que



que dessus par où personne ne fera indisposé contre le sage gouvernement de la Famille dominante, & on évitera ce qui arrive aujourd'huy au gouvernement d'Espagne, qui n'a pour amis, ni parens, ni alliez, ni Sujets acquis, ni ennemiis declarez.

*Signé*

**Charles de Lorraine.**

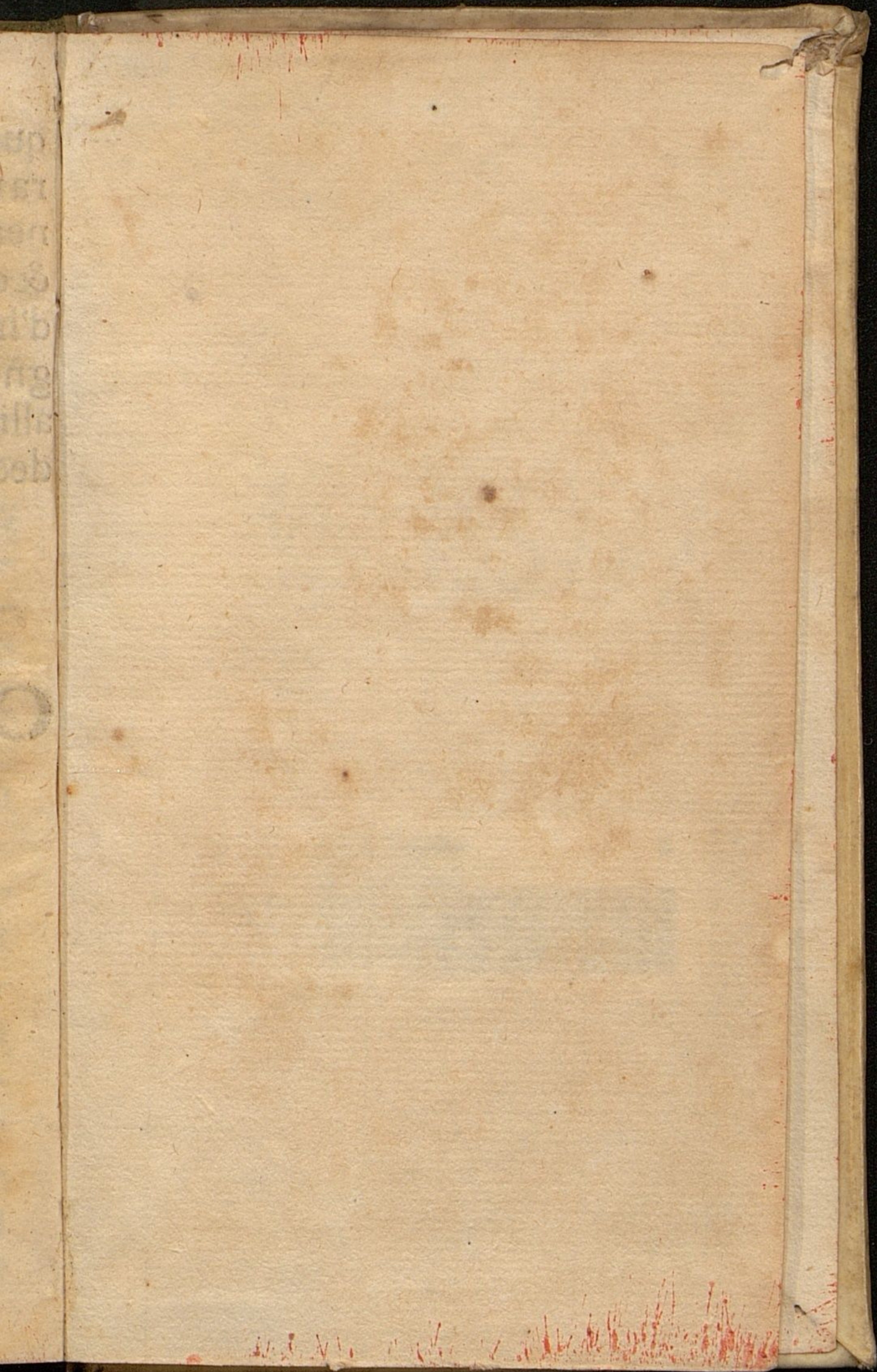


que deus est on persone ne se  
ra tibi p[ro]p[ri]e co[n]tra le sage gouver-  
nement de la famille dominante  
et on evitera ce qui arrive aujour-  
d'hui au gouvernement d'Espa-  
gne. p[ro]ut a pour ainsi dire, ni  
allies, ni sujets accrus in cunctis  
delectat.

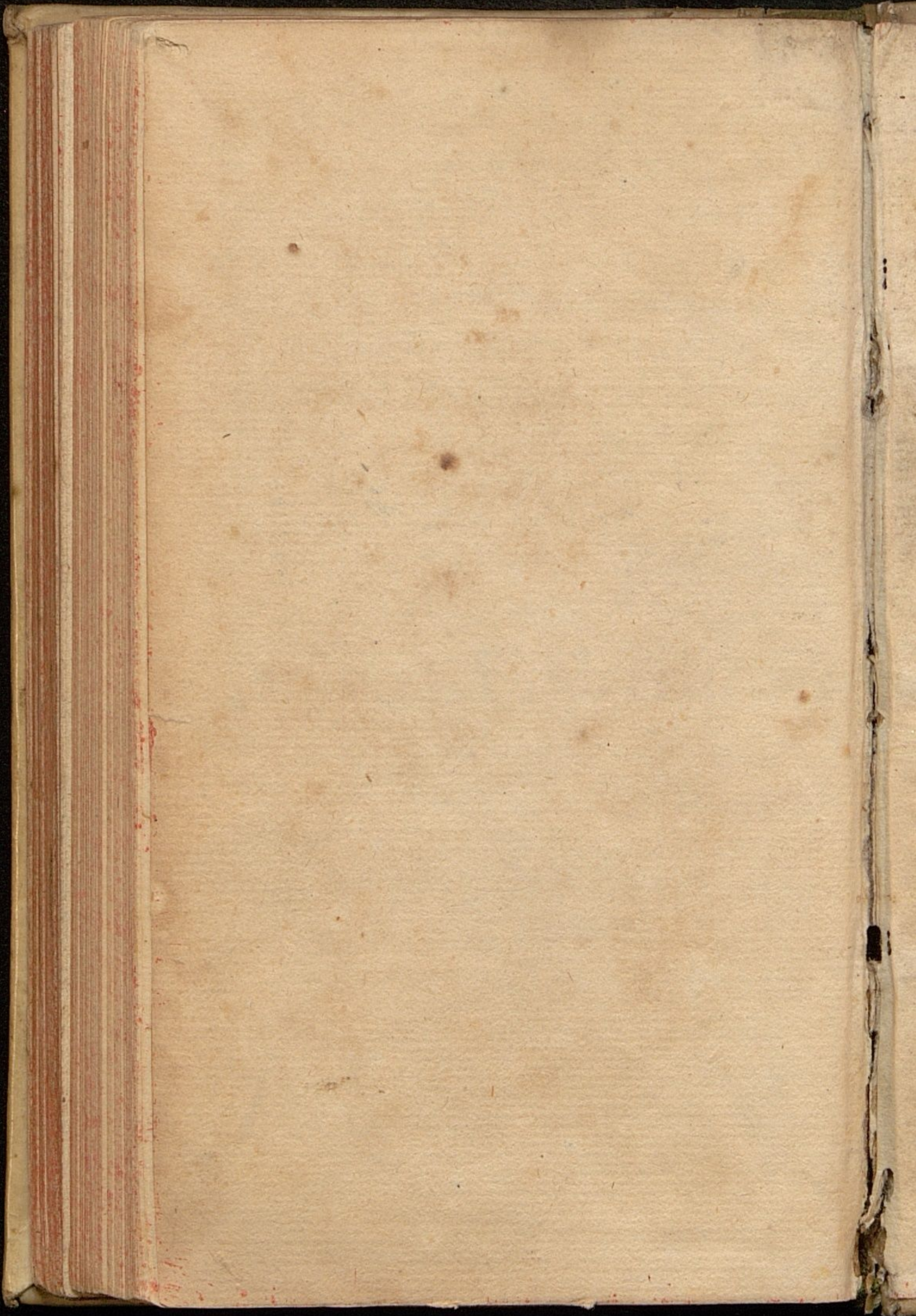
Charles de Lorraine













AB: 155777

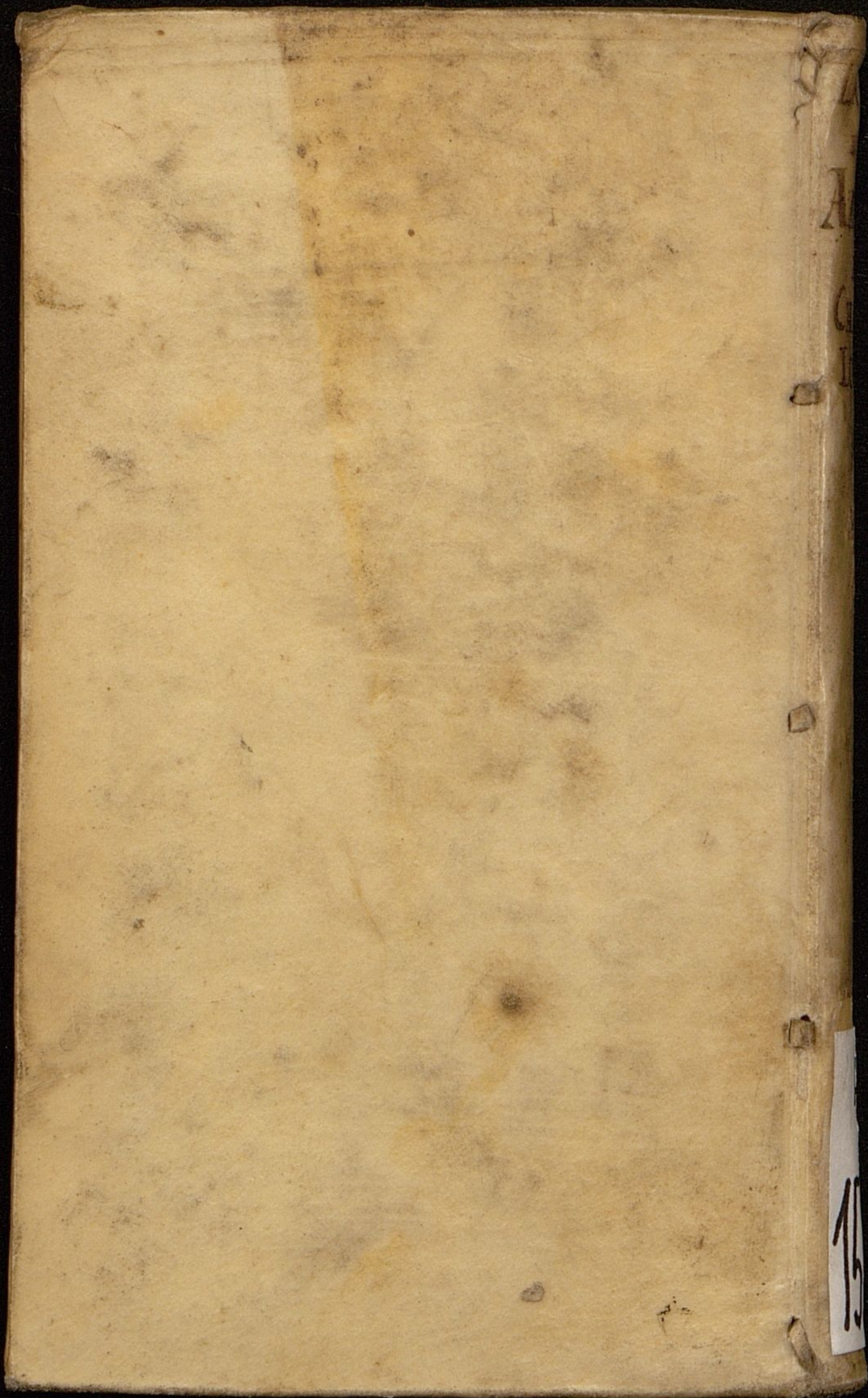
ULB Halle 3  
007 393 032



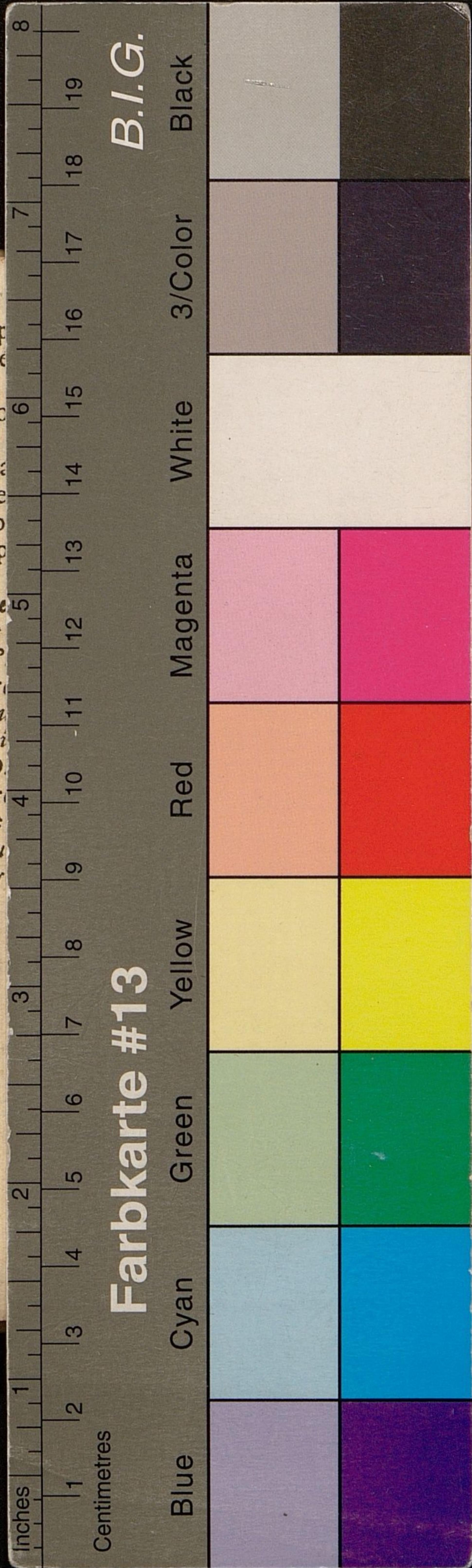
5b.

VD 17



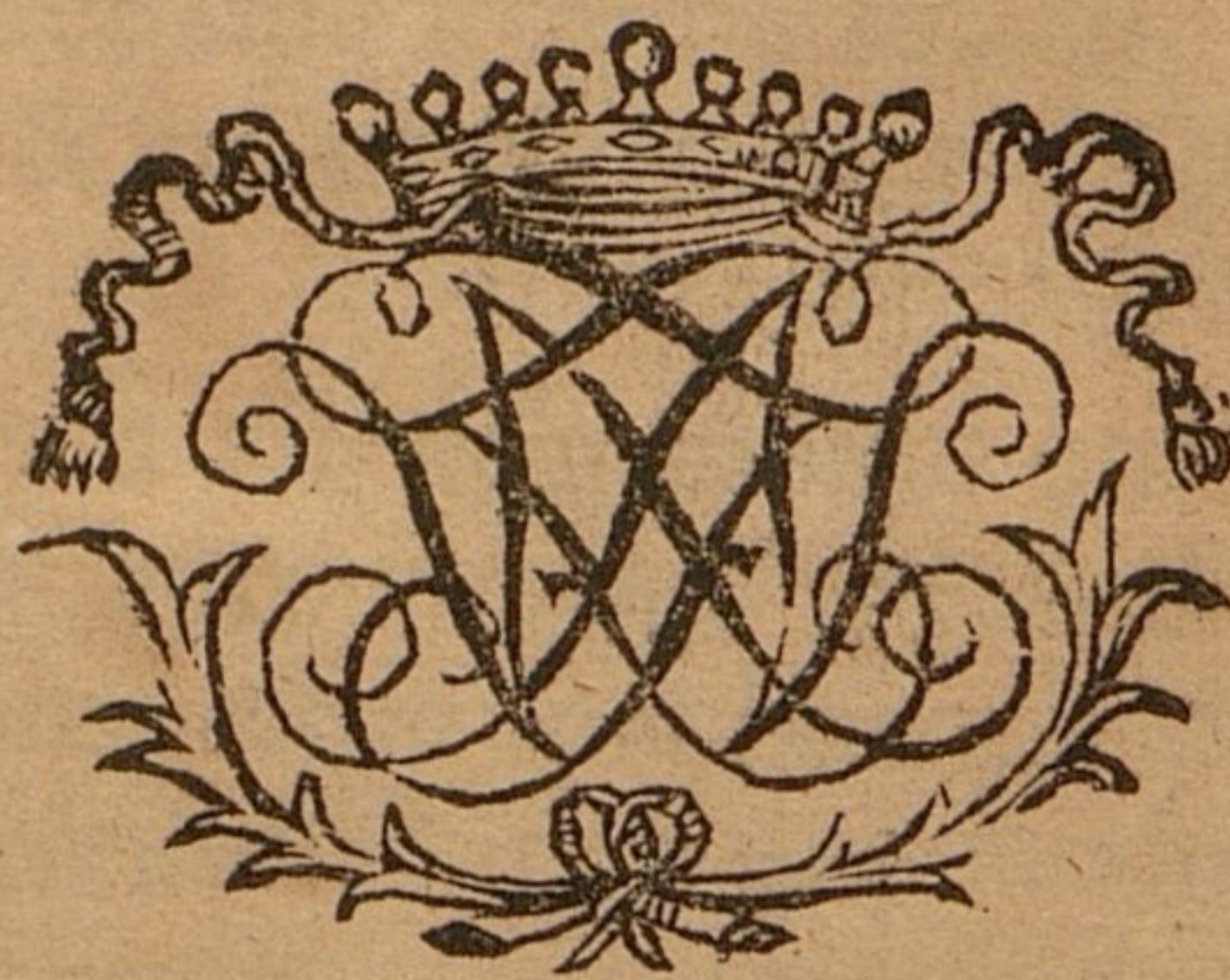






TESTAMENT<sup>2</sup>  
POLITIQUE  
DE CHARLES  
DUC DE LORRAINE  
ET DE BAR.

*Déposé entre les mains l'Empereur Leopold  
à Presbourg le 29. Novembre 1687. en  
faveur du Roy d'Hongrie & ses  
Successeurs arrivans à  
l'Empire.*



A COLOGNE  
Chez PIERRE MARTEAU

